



**Mémoire**  
**Présenté par**  
**EVOURA, Maurice**


**UNIVERSITE MARIEN NGOUJABI**  
**FACULTE DES LETTRES ET DES**  
**SCIENCES HUMAINES**  
**DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE**  
**BRAZZAVILLE CONGO**

**Les cultes africains face aux pouvoirs politico-administratifs et religieux : le cas du culte Nobi à Etoumbi (cuvette - ouest) République du Congo**

---

**Année Universitaire**

**1997-1998**



21 DEC 1998  
UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail Progrès

FACULTE DES LETTRES ET DES SCIENCES  
HUMAINES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

BRAZZAVILLE - CONGO

**LES CULTES AFRICAINS FACE AUX POUVOIRS  
POLITICO-ADMINISTRATIFS ET RELIGIEUX**

**LE CAS DU CULTE NDJOBI A ETOUMBI  
(CUVETTE-OUEST)**

**REPUBLIQUE DU CONGO**

MEMOIRE POUR L'OBTENTION DE LA MAÎTRISE DE SOCIOLOGIE

Option : Santé, Culture et Imaginaire social

Présenté par Maurice **EVOURA**

Sous la direction de Pascal **MAKAMBILA**  
Professeur au Département de Sociologie  
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines  
Université Marien **NGOUABI**

*Année académique 1997-1998*

## DEDICACE

A la mémoire de notre père Benjamin EVOURA, de notre frère aîné Philippe EVOURA et notre grand père Léon ELANGOUMA.

A tous nos frères Roger EVOURA, Bruno EVOURA, Serges LETOUMBA, Alain EVOURA, Sylvain OBEYL, Fulgence PEA, Benjamin EVOURA, Destin EVOURA, Léon MPAÏSI pour les peines et les joies partagées ensemble.

A tous nos amis Gabriel SOUMBA, André PANDI, Raphaël IBAMBOU, Marie Claire NGUENGA et Marc Joël AKONGO leur contribution nous a été d'un grand secours durant notre scolarité à Brazzaville.

A nos mères jumelles Micheline ETOKI et Solange LEBIKI.

A notre fils Dreyfus ESSEMOU EVOURA, que nous espérons, fera mieux que nous.

Au conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique CODESRIA pour avoir financé cette étude.

## REMERCIEMENTS

Nous remercions ici ceux qui ont permis la réalisation de cette recherche.

Nos remerciements vont d'abord à Monsieur Joseph TONDA, Maître Assistant à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Université Marien NGOUABI qui a bien voulu orienter nos recherches bibliographiques, guider notre travail et corriger nos erreurs, mais qui n'est pas présent lors de cette soutenance.

Ce mémoire a reçu l'appui financier du CODESRIA qui subventionné cette étude, et grâce aux pertinentes observations de Monsieur Henri OSSEBI, Maître Assistant à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Marien NGOUABI. Ses observations nous ont permis de réajuster notre projet de recherche avant de l'envoyer au CODESRIA que Monsieur Henri OSSEBI trouve ici l'expression de notre profonde gratitude.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à Monsieur Jean Pierre LEKOBA Inspecteur des Eaux et Forêts et Madame TCHITCHELLE Directrice Régionale du Commerce dont l'aide financière nous a permis d'élaborer notre projet de recherche et de bénéficier de la subvention du CODESRIA.

Nous n'oublions pas l'assistance tant matérielle que morale de Jean Marie LOUEMBET agent de la CNSS, son épouse Marie Claire tout comme son beau frère Parfait NGUENGA AKOUROU y compris leurs enfants Ursula MALOU-MALOU, Telmanh LOUEMBET, Nuptia MOUIMA et Maïthé LOUEMBET.

Nous ne saurons oublier le dévouement de la mère de notre fils, Odile ESSEMOU qui nous a été d'un précieux réconfort.

Nos remerciements vont ensuite à tous les professeurs du Département de Sociologie dont les cours nous ont été d'une utilité précieuse. Nous remercions également nos amis Grégoire BONASSIDI KINGANGA, Jocelyne LIKIBI ; Emmanuel IBATA ; Jonas BOBOBO ; Norbert GAMI ; les collègues du Département de Sociologie que nous espérons, se reconnaître dans ce travail.

Ce mémoire est le fruit d'innombrables informations obtenues sur le terrain auprès de certaines personnes qui ont accepté de discuter avec nous sans réticence et ceux qui ont suggéré des modifications utiles notamment William OTA, Fidèle BIAKORO. Que ceux qui nous ont aidé dans ce sens en mettant à notre disposition les informations, des suggestions et des modifications utiles et nécessaires pour que ce travail se réalise trouvent ici l'expression de notre gratitude.

Une fois de plus nous remercions tous les opérateurs de saisie qui ont aidé à mettre sur cette forme cette recherche notamment BONGUI Aste, MBANGUI Bertin, Tite APIA, Gisèle OTABO, Lin Roch ATA et Serge Guy BANGUI.

Enfin, nous exprimons notre reconnaissance à Monsieur Pascal MAKAMBILA, Professeur au Département de Sociologie à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Université Marien NGOUABI, pour avoir accepté de parrainer notre mémoire en l'absence de notre premier directeur de Mémoire, Monsieur Joseph TONDA du fait des vicissitudes politiques que le Congo a connus. Que Monsieur Pascal MAKAMBILA son épouse et leurs enfants, pour leur amabilité et leur patience à notre égard, trouvent ici leur gentillesse, leur disponibilité et leur générosité récompensées.

## RESUME

Le contact entre l'Occident et l'Afrique a non seulement généré les changements socio-économiques et socio-culturels, mais il a également favorisé l'apparition des formes de croyance hybrides qui ont été combattues par les institutions des puissances colonisatrices.

Parmi les formes de croyance qui ont subi cette persécution, nous citons le culte *Ndjobi* qui n'est pas uniquement la survivance des pratiques rituelles et initiatiques ancestrales mais aussi un mouvement néo-traditionaliste, c'est-à-dire un mouvement qui lie à la fois la tradition africaine à la modernité blanche.

Le culte *Ndjobi*, comme un mouvement néo-traditionaliste, est apparu en pleine exploitation coloniale où les anciens cultes a-synchrétiques n'ont pas pu faire face aux nouveaux besoins de sécurité accentués par la présence blanche en Afrique. *Ndjobi* est un culte anti-sorcellerie qui a pour mission de combattre la sorcellerie sous toutes ses formes et d'enrayer tous les abus que subissent les acteurs sociaux.

*Ndjobi*, depuis son apparition jusqu'à nos jours, a subi une série de désagréments avec des différents pouvoirs qui se sont succédé au Congo et plus particulièrement à Etoumbi.

*Etoumbi* est, un ancien centre concessionnaire qui est devenu le pôle d'attraction des populations du Nord Congo et de celles du Sud Gabon dans le cadre de l'économie marchande introduite par les frères TRECHOT propriétaires de la compagnie concessionnaire dénommée : Compagnie Concessionnaire Française du Haut-Congo (C.F.H.C). Il est devenu aussi le lieu de rencontre de deux cultures : la culture africaine et la culture occidentale.

L'objet de la présente recherche est d'étudier les rapports conflictuels qui existent entre les cultes africains – en prenant le cas du culte *Ndjobi* – et les institutions venues de l'Occident. Imposées par la force aux Africains pendant la période coloniale ces institutions avaient pour mission, d'une part, de permettre aux Européens de débarrasser les Africains de « l'obscurantisme fétichiste » et, d'autre part, de les façonner culturellement selon leur modèle ; tout ce travail ayant eu pour objectif majeur d'amener les peuples colonisés à accepter sans résistance aucune la domination coloniale.

La résistance et la persistance du rituel *Ndjobi* en particulier et celles des mouvements néo-traditionalistes en général, justifient l'incapacité des institutions occidentales à faire disparaître l'identité culturelle africaine.

L'échec des pouvoirs politico-administratifs et religieux, à s'ériger en Afrique sur les ruines des imaginaires ancestraux, fait que les cultes africains se régénèrent en mouvements traditionalistes pour répondre aux attentes des populations africaines qui, en renonçant à leurs cultes, ne se sont pas retrouvés dans les religions dites révélées ; d'où la recrudescence des mouvements néo-traditionalistes.

## PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE

« Ces recherches présentent des défauts et des lacunes que je ne me dissimule nullement. Quelques-uns de ces défauts et lacunes sont de ceux qu'il est impossible d'éviter lorsqu'on aborde un sujet pour la première fois »

Sigmund FREUD (1965) TOTEM ET TABOU

### 1- Justification de l'Etude

L'évangélisation du continent africain a marqué un tournant décisif dans les mutations socio-économiques et socio-culturelles observées en Afrique. Cette évangélisation consistait d'abord de propager la bonne nouvelle, ensuite d'imposer la culture occidentale aux Africains et enfin d'inculquer aux Africains la mentalité disposée à servir les intérêts des Européens dans les différentes colonies conquises par ceux-ci comme le recommandait Monseigneur Reukin: « Prêtres, votre rôle consiste essentiellement à faciliter la tâche aux administratifs et aux industriels, c'est donc dire que vous interpréterez l'évangile de la façon qui sert le mieux nos intérêts dans cette partie du monde. » (1)

La suprématie européenne, tant sur le plan socio-économique que sur le plan socio-culturel en Afrique ne pouvait pas exister sans créer des pôles de résistances. Les premières formes de contestation émanaient des mouvements syncrétiques, c'est-à-dire la tendance à fusionner les valeurs religieuses occidentales et les valeurs religieuses africaines.

Cet éveil religieux africain, qui a permis de contester l'ordre établi par la colonisation, s'est répandu sur toute l'Afrique. Les premiers mouvements syncrétiques font leur apparition dès l'implantation coloniale. Ils s'opposaient à l'enseignement biblique tel qu'il a été pratiqué par les prêtres occidentaux. Tout en contestant l'enseignement biblique initié par les Blancs, ils se sont inspirés de la Bible pour remettre en cause la légitimité de la présence européenne en Afrique. C'est ce que remarque Georges BALANDIER : « Il y a un savoir qui se retourne contre la colonisation qui l'a introduit, les nouvelles Eglises ne se construisent qu'en s'opposant. » (2)

Mais ces mouvements syncrétiques ne se sont pas uniquement opposés à la présence européenne en Afrique. Ils ont également mené des actes répressifs contre les cultes africains, les fétiches et les pratiques de sorcellerie qu'on désigne sous le terme de fétichisme. Ce terme fétichisme a été créé par les inventeurs des religions européennes qui s'étonnent des pratiques rituelles exotiques dont ils ne comprennent pas les raisons d'être.

Et si nous admettons le terme fétichiste, nous dit l'Abbé KIMBEMBO :

<sup>1</sup> Extrait du discours prononcé par Monsieur REUKIN (1920) aux prêtres missionnaires lors de leur départ pour le Congo belge p. 2.

<sup>2</sup> Georges BALANDIER (1982) SOCIOLOGIE ACTUELLE DE L'AFRIQUE NOIRE, Paris, PUF 4e Edition, p. 4.

« Ce dernier engloberait à la fois des talismans, des figurations, des forces cosmiques, d'âmes désincarnées, celles aussi d'entités symboliques, ayant leur place dans la cosmogonie locale, les usages rituels des plantes. Il engloberait aussi des interdits, il toucherait même au totémisme jusqu'aux pratiques de sorcellerie ». (1).

Ces mouvements syncrétiques, en menant des expéditions destructives contre les pratiques dites fétichistes, ont tenté de parachever l'oeuvre de pacification entreprise par les missionnaires occidentaux qui avaient pour mission de détacher et de faire mépriser tout ce qui pouvait donner du courage aux Africains afin de les affronter. Ils ont également porté un secours précieux à l'administration coloniale qui se heurtait aux vellétés contestataires des populations locales: « La crise est profonde et brouille tous les repères. Elle affecte tout particulièrement les systèmes religieux locaux, ces fameux cultes et fétiches qui ont pris une part active aux rébellions contre l'occupant européen; en même temps que la reddition et le désarmement des indigènes. La pacification s'est, en effet, traduite par la destruction ou la saisie des fétiches réputés de guerre et peu d'arrestations voire la mise à mort de leurs gardiens ou promoteurs », note Jean Pierre DOZON dans son ouvrage *LA CAUSE DES PROPHETES* (2)

Ni l'administration coloniale, ni les missions civilisatrices, ni les mouvements syncrétiques n'ont pu éradiquer définitivement les pratiques dites fétichistes africaines; car ils n'ont pas pu apporter des solutions adaptées aux réalités africaines. Ils ont plutôt favorisé l'apparition des mouvements néo-traditionalistes. C'est dans ce cadre que nous étudions une forme de mouvement néo-traditionaliste: *Ndjobi*, mouvement en proie aux conflits avec les différents pouvoirs politico-administratifs et religieux qui ont marqué le Congo pendant et après la colonisation.

*Ndjobi* a fait son apparition en pleine exploitation coloniale où la présence européenne était concentrée dans les lieux d'exploitation minière et agricole. Bien que numériquement faible cette présence européenne a engendré de profonds changements socio-politiques, socio-économiques et socio-culturels d'une ampleur disproportionnée au nombre qu'elle représentait.

Après la conquête coloniale, l'Etat français, qui s'était retrouvé dans l'incapacité de subventionner ses colonies au sud du Sahara, avait confié celles-ci aux industriels français qui ont créé des compagnies concessionnaires pour faciliter leur mise en valeur.

C'est dans ce contexte que la partie Nord-Congo a été confiée aux frères TRECHOT qui ont introduit l'économie marchande par l'entremise de leur

<sup>1</sup> Abbé Dominique KIMBEMBO (1964) FETICHISME ET CROYANCE DE L'AU DELA CHEZ LES BACONGO DU CONGO BRAZZAVILLE, Collège Saint Apôtre Rome, p. 4.

<sup>2</sup> Jean Pierre DOZON (1995) LA CAUSE DES PROPHETES, Paris Seuil, 1995, p. 25.

Compagnie Française du Haut-Congo (C.F.H.C.) dans le bassin de la LIKOUALA MOSSAKA. Les contraintes de l'impôt de capitation imposées par l'administration coloniale aux populations locales, ont engendré l'exploitation des populations autochtones par le colonisateur français comme le reconnaît Georges BALANDIER dans sa remarque: «... l'administration imposait les pistes et les routes qu'elle ouvrait avec une main d'oeuvre prestataire servaient d'abord les intérêts des compagnies et des traitants.» (1)

C'est sous l'action concertée des frères TRECHOT et de l'administration coloniale, qu'un poste administratif a été créé à Etoumbi en 1913.(2) Il est, alors, à la fois un comptoir commercial, un poste administratif et un centre « industriel » puisque les frères TRECHOT y ont installé une huilerie à vapeur, distant de la capitale congolaise de plus de huit cent kilomètres (800) et il est situé au croisement des axes routiers Etoumbi-Mbomo, Etoumbi-Makoua, Etoumbi-Kelle et Etoumbi-Ewo; et grâce à sa position géographique de carrefour et de son rôle socio-économique, poste administratif bénéficiant d'un port fluvial et d'une huilerie, Etoumbi a pu drainer en masse les groupes ethniques de cette partie du Nord Congo et une grande partie de la population frontalière gabonaise.

On y trouve les Ngaré, les Tegué, les Mbosi, les Koyo, les Mbéré, les Mboko, les Mongom et les peuples d'eau: les Likouala et Likouba. Ce que nous appelons "ethnie" c'est un groupement humain qui se distingue par une communauté de langue, de culture et de tradition.

Les structures socio-culturelles et socio-économiques de ces populations en contact avec l'économie de traite ont, par conséquent, subi des mutations: L'action de l'administration « a d'abord eu pour but de favoriser une certaine mise en valeur de bâtir selon l'expression maintenant rejetée les colonies de l'exploitation. » constate Georges BALANDIER (3)

L'instauration de l'impôt de capitation par l'administration coloniale a fait que chacun des trois interlocuteurs y trouve son compte: l'administration coloniale percevait les ressources nécessaires pour son fonctionnement; les concessionnaires y gagnaient par l'exploitation de la main d'oeuvre à la limite corvéable; celle-ci étant très mal rémunérée, elle trouvait son compte en s'acquittant des nouvelles exigences imposées par l'administration coloniale: l'impôt et en travaillant pour survivre.

Ce "meeting pot" qui naît à Etoumbi a engendré des conflits au sein des différentes communautés ethniques et inter-ethniques. Ces conflits sont surtout dus aux accusations de sorcellerie et aux empoisonnements, aux vols et aux adultères.

---

<sup>1</sup> Georges BALANDIER, op. cit. p.12.

<sup>2</sup> Catherine COQUERY VIDROVITCH (1978), LE CONGO AUX TEMPS DES COMPAGNIES CONCESSIONNAIRES 1898 - 1930, Paris, Mouton, 1971, p. 84.

<sup>3</sup> Georges BALANDIER, op. cit. p.12.



C'est en raison de ces différends ethniques et inter-ethniques que *Ndjobi* a été introduit à Etoumbi vers les années 50. Il a succédé à d'autres cultes traditionnels a-synchrétiques: *Ongala*, *Koula* et *Andoukou* qui n'ont pas pu endiguer la dégénérescence occasionnée par les nouvelles pratiques maléfiques introduites par les nouveaux venus.

*Ndjobi* a vu le jour chez les Ombamba du District de Okondza au Gabon. Il est une association masculine de type traditionaliste dont la création remonte au milieu des années 40. Sa progression fut très rapide car il s'implanta au sud du Congo notamment dans deux régions: le Niari et la Lekoumou. Au nord, il s'enracine dans la région de la Cuvette plus précisément dans la partie Nord-Ouest de celle-ci.

*Ndjobi* est un mouvement néo-traditionaliste. Le néo-traditionalisme, selon LANTERNARI, est la tendance à réassumer les traits de la tradition religieuse déjà en partie abandonnée en dehors d'une influence apparente des grandes religions occidentales. Il est apparu comme d'autres mouvements néo-traditionalistes dans un contexte où le besoin de sécurité se fait sentir. Et le même auteur poursuit « les cultes magiques anti-sorcellerie répondent en général à un sentiment d'insécurité de péril apporté et augmenté par l'occupation des Blancs. Ils sont une réponse païenne aux nouveaux besoins de protection à l'égard desquels les cultes traditionnels se sont révélés désormais inefficaces. »<sup>(1)</sup>

*Ndjobi* étant un mouvement néo-traditionaliste avait donc pour rôle comme le dit Georges BALANDIER: « d'apporter un système de réglementation et un nouveau code moral, il impose "la fraternité", lutte contre les pratiques de sorcellerie et d'empoisonnement, de vol et d'adultère, régularise les rapports sexuels en redonnant vigueur aux anciens interdits. » (2)

La persistance des cultes africains est liée à l'échec de destruction mené par les "missions civilisatrices" contre ceux-ci. Cet échec s'explique par l'inadéquation entre les valeurs de croyance occidentales introduites par le Christianisme et les cultures africaines représentées ici par *Ndjobi*.

Cette incompatibilité entre ces deux formes de valeurs a engendré un prophétisme africain qui « est l'aptitude à recollecter et à interpréter la nouveauté que représentait la puissance blanche tout en relevant à son oeuvre les religions africaines » (3) et qui en détruisant les cultes africains n'ont pas pu apporter des remèdes efficaces aux maux que ces derniers étaient censés remédier. Ce que nous appelons prophétisme selon la définition de Raymond BOUDON et François BOURRICAUD.

<sup>1</sup> LANTERNARI (1988) SYNCRETISME MESSIANISME, NEOTRADITIONALISME, Paris, Archives de SOCIOLOGIE, p. 102

<sup>2</sup> Georges BALANDIER, op. cit. p. 65.

<sup>3</sup> Jean Pierre DOZON (1988) " Les mouvements politico-religieux " in GRAND ATLAS DES RELIGIONS, Paris, Encyclopédie Universalis, p.142.

C'est « un ensemble d'activités et de rôles sociaux qui intéressent la prévision du futur dans la mesure où elle concerne quelques unes des orientations essentielles: les charges d'émotion morale et religieuse de la vie collective »(1). Mais ce Prophétisme africain n'a rien apporté de décisif contre les rituels africains, il a connu le même échec que les "missions civilisatrices". Cet échec explique la réapparition des mouvements néo-traditionalistes.

Notre étude de *Ndjobi* comme un culte néo-traditionaliste s'inscrit dans la perspective inaugurée par Georges DUPRE dans les pays du Niari, plus précisément chez les peuples Nzabi où le *Ndjobi* est perçu par l'auteur de *UN ORDRE ET SA DÉSTRUCTION* comme une société mercantiliste au service du peuple Nzabi.

La conclusion, à laquelle aboutissent les travaux de Georges DUPRE sur *Ndjobi*, ne fait que légitimer le courant anthropologique marxiste en Afrique où les réalités africaines ont été perçues en termes de classes; d'exploités, de profits et d'exploitants, et la volonté des anthropologues marxistes de prouver l'universalité de la théorie marxiste là où elle n'était pas vérifiable. Comme le reconnaît Côme MANCKASSA, «Le postulat à tout prix de prouver l'universalité du matérialisme historique n'a pu permettre aux auteurs concernés d'être attentifs aux règles de prudence épistémologique. S'étant laissés submerger par la seule intelligence analogique et se servant du marxisme comme simple méthode de démonstration ils ont été portés à considérer que les concepts marxistes sont vrais dans tous les cas et à travers toutes les spécificités des réalités qui apparaissent dans les différents mouvement de l'histoire.»(2) Il est, certes, vrai que le culte, en milieu urbain et en contact prolongé et permanent avec l'argent, peut se substituer en une entreprise commerciale où seul compte le profit plutôt que la guérison. Il est aussi vrai que cette substitution de fonction est imposée par la présence européenne car avant la colonisation, il y avait des cultes moralisateurs qui ne se livraient pas à l'exploitation financière des initiés. La fonction première du rituel *Ndjobi* à Etoumbi reste de moraliser et non d'exploiter et de se livrer à une « escroquerie » selon le constat de Georges DUPRE.

Le cas de *Ndjobi* à Etoumbi reste un peu particulier dans la mesure où les Mbéré qui l'ont introduit dans la localité, ne sont pas originaires de celle-ci et ils se souciaient plus de la pacification de la cité en ébullition qu'au profit qu'allait leur rapporter le culte *Ndjobi*.

L'étude du phénomène *Ndjobi* chez les Nzabi ne fait qu'apparaître la répression subie par celui-ci pendant la période coloniale où les reliques de *Ndjobi* ont été détruites et les responsables du culte emprisonnés également l'étude de *Ndjobi* faite par Georges DUPRE ne décrit pas la répression menée par les différents pouvoirs post coloniaux et celle des Nouvelles Eglises.

<sup>1</sup> Raymond BOUDON et François BOURRICAUD (1994) " Prophétisme" in DICTIONNAIRES CRITIQUES DE LA SOCIOLOGIE, Paris, PUF, p. 441.

<sup>2</sup> Côme MANCKASSA (1995) LA DEBACLE DE L'ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE FRANCAISE, Brazzaville, P.U.C. pp.5-6.

Joseph TONDA mentionne la bonne intelligence qui existe entre le culte *Ndjobi* et le pouvoir post colonial. Sur ce point, il rejoint Georges DUPRE qui a démontré la connivence existant entre le culte et la direction des entreprises exploitant les mines dans la zone de Mayoko qui recourait au rituel *Ndjobi* pour résoudre leurs démêlés avec les travailleurs. Mais l'auteur de l'article "Marx et l'ombre des Fétiches" dans une seconde étude consacrée au rituel *Ndjobi* fait apparaître la méfiance du pouvoir étatique sous le règne du Parti Congolais du Travail (P.C.T.): « plusieurs membres du Parti adhèrent à la secte ignorant les principes de notre parti. » (1)

Si dans le premier article, Joseph TONDA a démontré que la cohabitation entre le culte et le Parti-Etat a été moins turbulente car les membres du Parti Congolais du Travail ont légitimé et reconnu le bien fondé du *Ndjobi*; il convient de noter que ces affirmations sont dues, d'une part, au rôle prépondérant que le culte joue dans la résolution des conflits liés aux cas de maladies et aux cas de décès au sein des familles. Et d'autre part, le caractère subversif de *Ndjobi* n'est pas connu des enquêtés de Joseph TONDA puisqu'ils sont hybrides, c'est-à-dire ils sont à la fois adeptes du culte et membres du Parti, foulant ainsi au pied les principes du Parti. Pour les instances dirigeantes de l'ancien Parti unique, le culte *Ndjobi* représente une entreprise subversive contre les intérêts du Parti-Etat dans cette partie du pays où son installation dans les différentes localités inquiétait le sommet de l'ancien Parti unique. Ce que nous appelons ici culte, si nous nous en tenons à la définition durkheimienne du terme culte, « ce n'est pas seulement un ensemble de précautions rituelles que l'homme est tenu de prendre dans certaines circonstances; c'est un système de rites, de fêtes, de cérémonies diverses qui représentent un caractère permanent qu'elles reviennent périodiquement »(2).

Pour lutter contre cette menace, certains adeptes de *Ndjobi* ont été jugés au tribunal de Grande Instance d'Owando et emprisonnés pour profanation des tombes et pour s'être livrés aux transactions des ossements humains.

Si la décadence du culte n'a été évoquée par Georges DUPRE que pendant la période coloniale, Joseph TONDA parle de cette déchéance qu'il situe vers les années 50.

Cette déchéance est due, selon lui, aux tentatives de destruction menées par Pascal ZOAKA un Gabonais qui est à la tête d'un mouvement syncrétique appelé: "Mademoiselle" dont lui même se fait appeler "Monseigneur". Il s'était assigné pour tâche de prêcher la parole de Dieu et de détruire toutes les pratiques dites fétichistes connues dans la contrée. Joseph TONDA fait également allusion au conflit entre *Ndjobi* et les Nouvelles Eglises.

<sup>1</sup> Rapport du Comité Central du Parti Congolais du Travail cité par Joseph TONDA (1990) CHRISTIANISME ET GUERISON DANS LES CHAMPS DES POUVOIRS Paris, ORSTOM, p. 77.

<sup>2</sup> Emile DURKHEIM (1982) LES FORMES ELEMENTAIRES DE LA VIE RELIGIEUSE Paris, PUF, 4e édition, p. 131.

Ce que nous entendons par Nouvelles Eglises au sens de l'assemblée des croyants et de l'ecclésial se comprend souvent dans le sens de croyants qui ne relèvent pas des Eglises chrétiennes officielles en l'occurrence tous les dérivés du Christianisme occidental: les catholiques et les protestants.<sup>(1)</sup> Ces nouvelles Eglises ont mené des actions répressives contre *Ndjobi*, elles ont, par leur action, institué un pouvoir social à partir d'un discours subversif à l'endroit du Christianisme colonial: le Catholicisme et le Protestantisme.

Mais pour ces nouvelles Eglises tout comme pour les Eglises officielles y compris l'administration, leur action contre *Ndjobi* n'a été que de courte durée car il a survécu aux campagnes de répression menées contre lui par la domination occidentale.

Cependant, Joseph TONDA passe sous silence la répression subie par *Ndjobi* pendant la période coloniale où il se contente de dire que les Congolais l'ont importé de leurs homologues gabonais sans pour autant expliquer les raisons qui ont motivé une telle démarche. *Ndjobi* est sollicité et implanté dans une localité quand celle-ci subit les affres de la sorcellerie et d'autres formes d'abus qu'endurent les acteurs sociaux. Ce que nous appelons par sorcellerie selon la définition de BUAKASA: « C'est un art pour un individu de manger, c'est -à-dire, de détruire à des degrés de l'injure ou de la malédiction, à la mort, la substance, la vie d'un autre homme. »<sup>(2)</sup> C'est ici que la perception de la sorcellerie paraît être influencée par les notions chrétiennes de la sorcellerie qui est toujours mauvaise, où il n'y a pas de place pour l'idée que ces forces puissent être utilisées de façon positive; et la sorcellerie est associée surtout aux préjudices moraux qu'elle cause à autrui.

Le processus, nous dit LANTERNARI, « qui détermine la naissance des mouvements magiques et anti-sorcellerie est lié à l'expérience d'une peur et de l'insécurité indéfinissable passant sur le groupe surtout par suite de l'ébranlement de la culture native provoquée par les Blancs et aux maux physiques et sociaux introduits. »<sup>(3)</sup>

Le renouvellement et la substitution de *Ndjobi* en plusieurs appellations au cours de son implantation ont poussé certains auteurs à commettre des confusions notamment Georges DUPRE qui dit: « Les informations de *Ndjobi* tel qu'il se pratiquait dans ses débuts sont assez fragmentaires.

Mais le rituel de *le Mer* qui vient d'être décrit succinctement est indubitablement le résultat d'une évolution au cours de laquelle l'épreuve s'est compliquée par l'intégration d'éléments propres aux anciennes sociétés. »<sup>(4)</sup>

<sup>1</sup> PIUS NGANDU NKASHAMA (1990) EGLISES ET MOUVEMENTS RELIGIEUX. Paris, Harmattan, p. 11.

<sup>2</sup> BUAKASA TULU NKIA MPASU (1980) L'IMPENSE DU DISCOURS, Kinshasa, Faculté de théologie Catholique, p. 160.

<sup>3</sup> LANTERNARI, op. cit. p. 108.

<sup>4</sup> Georges DUPRE, op. cit. p. 366.

Pour lui, le Mer et le *Ndjobi* sont deux cultes distincts. En réalité, *le Mer* n'est qu'une épithète attribuée à *Ndjobi* tels que *odibi yolo* et *obonazayi* qui ne sont que des formes de *Ndjobi* qui ont existé avant *Ndjobi le Mer*.

Avant lui, Georges BALANDIER a commis la même confusion en parlant le *Le Ngol* qui est une forme de *Ndjobi* et qui a existé à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. *Le Ngol* n'est pas un culte différent de *Ndjobi* mais un qualificatif pour nommer le culte à cette époque. Ce qualificatif a été attribué par analogie au nom du Général DE GAULLE par les anciens combattants qui ont participé à la Deuxième Guerre mondiale aux côtés des Français. Il est donc erroné de croire que *Le Ngol* est un culte distinct de *Ndjobi*. Cependant il est admis de dire *Ndjobi Le Ngol*.

L'origine de *Ndjobi* décrite par l'auteur de *SOCIOLOGIE ACTUELLE DE L'AFRIQUE NOIRE* attribuant la création de *Ndjobi* aux Congolais fausse les données dans la mesure où le culte est de source gabonaise et dont le transfert s'est effectué à partir des routes commerciales de la période précoloniale comme le confirme Pascal ZOAKA : « Ce sont les Pygmées qui sont les véritables créateurs de *Ndjobi* car ils ont tout un "temple"; c'est une grosse pierre autour de laquelle étaient enterrés en position assise leurs frères. Ce fut MOUKOUELE qui l'a découvert chez les pygmées pour la première fois » (1). Le culte, d'origine gabonaise, était sollicité par les Congolais frontaliers qui se sentaient menacés par la sorcellerie et d'autres formes de sévices que subissent les acteurs sociaux.

Pour saisir et expliquer les conflits opposant les cultes africains et les différentes formes de domination introduites en Afrique par les Européens, le choix de *Ndjobi* comme culte se justifie par le fait que ce rituel a fait face aux pouvoirs coloniaux et post-coloniaux. Nous retiendrons ici l'acception wébérienne du pouvoir en tant que rapport de domination: « Le pouvoir est un rapport de domination de l'homme sur l'homme fondé sur le moyen de la violence légitime » (2).

Bien que *Ndjobi* existe dans les trois régions du Congo notamment dans le Niari, la Lekoumou et la Cuvette Ouest, nous avons choisi d'étudier les conflits entre *Ndjobi* et les différents pouvoirs qui ont marqué le Congo dans la Cuvette-Ouest, plus précisément à Etoumbi parce que la présence blanche est constante et elle remonte à la fin du XIX siècle.

Et le culte a fait face à plusieurs contestations depuis son avènement jusqu'à nos jours.

<sup>1</sup> Propos recueillis par Joseph TONDA en mission de recherche à MEKAMBO au GABON pour le compte de l'ORSTOM, en 1994.

<sup>2</sup> Max WEBER(1950) LE SAVANT ET LE POLITIQUE, Paris, Plon, p. 101.

## **II- Cadre Théorique de l'étude**

Les conflits opposant les cultes africains, représentés par *Ndjobi*, aux institutions européennes représentées par les pouvoirs politico-administratifs et religieux implantés par la force en Afrique par les Européens, s'inscrivent dans la perspective culturaliste car il s'agit dans cette étude du conflit entre la culture occidentale et les cultures africaines, ce que nous entendons par culture «c'est un système de valeurs fondamentales de la société »(1)

Les Européens en voulant imposer leur culture aux africains n'ont pas réussi, car les cultures africaines ont su résister tout en s'opposant à la culture européenne qui n'a connu que les succès mitigés car les Africains font de plus en plus recours à leur culture par l'intermédiaire des cultes et des pratiques dites fétichiste. Le cas de *Ndjobi* illustre bien la réussite mitigée de la culture occidentale en Afrique, même si les cultes africains ont, par la force des choses, intégré certains aspects de la culture européenne dans la leur d'où le syncrétisme religieux.

## **III- Hypothèses de Travail**

L'objet de cette recherche est de savoir quelles sont les raisons qui poussent les différentes formes de pouvoir : colonial, post-colonial et religieux à combattre *Ndjobi* ?

Pour répondre à cette question, nous avons cherché à connaître d'une part si la résistance opposée par le culte *Ndjobi* aux différentes tentatives de destruction émanant des pouvoirs colonial, post-colonial et religieux, n'est- il pas sous-tendue par sa capacité de résoudre les conflits liés à la sorcellerie, à l'adultère, aux vols et aux empoisonnements.

Nous nous sommes demandés d'autre part si cet acharnement contre le rituel *Ndjobi* n'est-il pas lié à la crainte de voir celui-ci remettre en cause la légitimité des différentes formes de domination : coloniale, post- coloniale et religieuse dans cette partie du Congo.

---

1 Raymond BOUDON et François BOURRICAUD "culturalisme" op. cit 142.

#### **IV - Objectifs de la Recherche**

Cette étude vise trois objectifs: un objectif académique, un objectif scientifique et un objectif de développement.

L'objectif académique vise l'initiation à la recherche sociologique d'un fait social sous forme d'un Mémoire matérialisant ainsi la fin d'un cycle universitaire.

L'objectif scientifique, étant indissociable du premier, vise la production des nouvelles connaissances d'un fait social *Ndjobi* qui est une institution traditionnelle de domination en dissidence avec d'autres formes d'institutions importées de l'étranger et imposées aux populations autochtones.

L'objectif de développement, *Ndjobi* comme culte traditionnel a un caractère ambivalent: il est à la fois une association de guérison et de répression morale ; donc il peut être un facteur favorisant le développement dans la mesure où il apaise les sociétés de plusieurs maux qui peuvent entraver son développement socio-économique et socio-culturel. Il est de l'intérêt de tout projet de développement d'en tenir compte pour savoir à quoi s'en tenir.

Agissant comme " une sorcellerie en liberté " selon l'expression de Georges DUPRE, *Ndjobi* peut être considéré comme un obstacle au développement quand il devient nuisible, c'est-à-dire au lieu d'être une association des guérisseurs, les responsables du culte *Ndjobi* jouent plutôt le rôle d'un regroupement de personnes qui nuisent aux autres en jetant de mauvais sorts contre d'éventuels clients afin que ces derniers adhèrent à la secte. Ici secte, entendue comme un groupement contractuel et volontaire d'inspiration magico-religieuse se fermant sur lui même au sein d'une société de manière agressive ou non, regroupant les mêmes personnes qui partagent les mêmes croyances. Dans ce cas *Ndjobi* apparaît comme un obstacle au développement, car il devient un instrument d'escroquerie aux mains d'une poignée d'individus avides d'argent, capables de tuer s'ils n'ont pas assouvi leur concupiscence financière.

#### **V - Approche Méthodologique**

Notre étude s'organise suivant une double démarche :

- L'exploitation des données existantes;
- La production des nouvelles données par des enquêtes de terrain.

##### **a - L'exploitation des données existantes**

Elle constitue la base de la recherche documentaire dans plusieurs domaines: la Géographie et l'Histoire nous ont permis de saisir des mouvements des populations dans cette partie du Congo. Les archives des missionnaires catholiques nous ont aidé à comprendre l'attitude de l'Eglise catholique à l'égard du culte *Ndjobi*. Nous avons consulté les archives de la Compagnie française du haut Congo ce qui nous a permis de comprendre comment elle s'était organisée pour

désorganiser le mode vie des populations précoloniales dans cette partie du Congo et pour imposer l'économie de traite.

Les archives du tribunal d'Owando nous ont permis de comptabiliser le nombre de procès engagés en justice contre les responsables de *Ndjobi* par le pouvoir colonial quand il était dénoncé par l'Eglise catholique et quand il était dénoncé par Pascal ZOAKA alias Monseigneur. Les archives du Comité Central de l'ancien Parti unique nous ont offert la possibilité d'appréhender l'ampleur de la répression subie par *Ndjobi* lors de son règne.

Nous avons consulté les ouvrages de Sociologie et d'Anthropologie traitant des phénomènes de religion et de sorcellerie en Afrique ainsi que ceux faisant allusion au culte *Ndjobi*.

### **b - La Production des nouvelles données par les enquêtes de terrain**

Nous avons interrogé un nombre réduit d'enquêtes mais en questionnant plusieurs catégories d'enquêtés. Nous avons choisi l'entretien comme technique de collecte de données. L'entretien est ici « entendu comme un procédé d'investigation scientifique utilisant un processus de communication verbale pour recueillir les informations en relation avec le but fixé. » (1)

Les entretiens nous ont paru préférables aux questionnaires parce que nous avons eu en face de nous quelques enquêtés du troisième âge pour ces derniers les questions ouvertes et semi-ouvertes paraissent mieux s'adapter à leur situation.

Devant l'absence de listes exhaustives qui énumèrent d'une façon chronologique le nombre des travailleurs dans la compagnie des Frères TRECHOT, nous avons recouru aux données du recensement de 1984 qui dénombrait 135740 habitants vivant sur un espace de plus 70.000 km<sup>2</sup> et la cartographie administrative de la Cuvette congolaise. En raison de l'éparpillement des anciens travailleurs de la (C.F.H.C.) sur l'étendue de ces régions de la Cuvette, nous étions obligés de sillonner ces régions de la Cuvette notamment dans les localités d'Etoumbi, de Mbomo, de Makoua, de Kelle, d'Ewo, d'Owando et d'Oyo où nous avons eu des entretiens avec les personnes qui ont travaillé à Etoumbi. Cette tournée dans les différentes localités nous a permis de recueillir les informations relatives au rôle joué par *Ndjobi* dans la pacification de la localité d'Etoumbi

La population cible, c'est-à-dire les catégories des personnes que nous avons interrogées, est composée de :

---

<sup>1</sup> Madeleine GRAWITZ (1976) METHODE DES SCIENCES SOCIALES, Paris, DALLOZ, 10<sup>e</sup> édition, p.585.



- Les anciens travailleurs de la compagnie concessionnaire des frères TRECHOT: Compagnie Française Haut Congo;
- Les anciens adeptes de *Ndjobi* convertis aux nouvelles églises;
- Les anciens sorciers *Anzimba Mwandza* et *Ombanzi* convertis au christianisme;  
(1).
- Les anciens “révolutionnaires” de la Révolution du 13,14 et 15 Août 1963;
- Les responsables des mouvements prophétiques installés à Etoumbi.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

---

<sup>1</sup> *Anzimba Ombanzi et Mwandza* sont des pratiques occultes déchaînant des mauvaises forces contre les tierces personnes.

**PREMIERE PARTIE**

**LES FORCES EN PRESENCE PENDANT  
ET APRES LA COLONISATION**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

La première partie de notre travail est consacrée à la présentation des forces en présence pendant et après la colonisation. Elle a deux chapitres qui se subdivisent en sections et sous-sections.

Le premier chapitre présente les communautés ethniques et les cultes traditionnels. Nous décrivons comment celles-ci s'organisaient tant sur le plan socio-économique que sur le plan socio-politique et socioculturel.

Le deuxième chapitre traite des bouleversements socio-économiques et socio-politiques engendrés par l'introduction de l'économie de marché dans cette partie du Congo. Ces changements ont modifié les structures d'exploitation précoloniale, partant, le mode de vie de ces populations. Cette économie de traite a favorisé de fortes concentrations humaines dans des lieux d'exploitation économique.

## **Chapitre I : Les communautés ethniques, les cultes traditionnels dits fétichistes et les pratiques de sorcellerie**

### **Section I : Les communautés ethniques**

La présentation des communautés ethniques, bien que ne constituant pas en soi l'enjeu de cette étude permet, cependant, de comprendre comment les peuples de la Cuvette congolaise s'organisaient avant l'arrivée des Européens (1)

Les occupants actuels de la Cuvette congolaise se sont installés vers le XV<sup>e</sup> siècle de notre ère suite à des mouvements migratoires Bantou dus à deux phénomènes : la sécheresse du Sahara et la pression esclavagiste arabe venue de l'Orient. Au cours de leur migration, ils ont emprunté le réseau hydrographique du bassin de la Likouala-Mossaka. Certains d'entre eux se sont implantés le long des cours d'eau qui leur ont servi de route constituant ainsi ce que Gilles SAUTTER appelle les « peuples d'eau » qui sont les Likouala et les Likouba. D'autres peuples, en revanche, se sont établis sur les terres fermes notamment les Mbosi, les Akwa, les Tegue, les Mbere, les Kota, les M'boko et les Mongom.

L'ancienne région de la Likouala-Mossaka a été découverte par l'explorateur français Pierre SAVORGNON DE BRAZZA à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La dénomination actuelle de la Cuvette congolaise s'applique à toute la partie nord de la région des Plateaux et au centre de laquelle se retrouve le bassin de la Likouala-Mossaka qui recouvre plus de 70.000 km<sup>2</sup> où habitent plus de 135.000 personnes. Elle est limitée au Nord-Ouest par la République gabonaise, au Nord-Est par la région de la Sangha et à l'Est par la République Démocratique du Congo.(2)

La répartition de ces peuples dans cette partie a été influencée par le relief. On peut parler ainsi des peuples de la savane: les Mbosi, les koyo, les Tégué et les Akwa; les peuples de la forêt qui sont les Mbere, les kota, les M'boko et les Mongom.

Ce milieu physique a aussi des répercussions sur les activités socio-économiques de ces peuples. C'est ainsi que nous avons des peuples pêcheurs, cultivateurs et chasseurs. Si les lieux d'installation des hommes et leurs

<sup>1</sup> Pour rédiger cette section nous avons consulté les ouvrages historiques et géographiques, notamment: Théophile OBENGA (1976) LA CUVETTE CONGOLAISE, Paris, Présence Africaine;

Jérôme OLLANDET (1981) LES CONTACTS MBOSI TEKES, Université Paul VALÉRY. Arts et Lettres, Langues et Sciences Humaines, Montpellier thèse de Doctorat 3<sup>ème</sup> Cycle.

Georges MAZENOT (1974) LA LIKOUALA MOSSAKA, Paris, Mouton,

GILLES SAUTTER(1961) DE L'ATLANTIQUE AU FLEUVE CONGO, Paris, Mouton.

Catherine COQUERY VIDROVICH (1971) LE CONGO AUX TEMPS DES COMPAGNIES CONCESSIONNAIRES (1898-1930), Paris, Mouton

<sup>2</sup> NDJOBI s'est plus particulièrement implanté dans la partie Ouest de cette vaste région de la Cuvette congolaise qui, en faveur du processus démocratique, s'est scindée en deux entités administratives distinctes: la Cuvette Est et la Cuvette Ouest.

Si NDJOBI s'est enraciné dans la Cuvette Ouest son rayonnement et sa réputation ont traversé les frontières de la Cuvette Ouest où ses adeptes viennent des régions limitrophes.

Dans cette partie, nous sommes obligés de présenter l'organisation socio-économique, socio-politique et socio-culturelle des populations de ces deux régions parce que elles se sont retrouvées à ETOUMBI y compris leurs pratiques rituelles

activités socio-économiques ont été influencés par le milieu naturel, il en va de même pour l'organisation socio-politique de ces peuples. Ceux-ci n'ont pas connu de « royaumes » car le milieu naturel n'a pas favorisé de fortes concentrations humaines pour former de grands ensembles ou royaumes.

La partie Nord du Congo a connu plutôt une autre forme d'organisation socio-politique: les chefferies.

Les populations de ces chefferies entretenaient entre eux et avec d'autres peuples des échanges commerciaux. Les chefferies claniques constituaient le groupe ethnique de base qui est formé d'un nombre variable de clans regroupant un ensemble d'hommes libres et de captifs de guerre.

Chaque chefferie clanique occupe un espace géographique donné et nommé qui constitue un ensemble de villages qui sont des legs ancestraux appartenant à tous les membres de la chefferie. A la tête de chaque chefferie se trouve placé un chef appelé par ses sujets Kani. Le Kani tire sa légitimité de la reconnaissance de cette appellation. Ses sentences ne peuvent faire recours d'aucune annulation. Il est le chef des expéditions guerrières, sans son avis, il est impossible de déclencher une guerre. Le Kani est le représentant des ancêtres parmi les vivants et il est de surcroît un chef religieux puisque la communication entre les morts et les vivants se fait par les rites spéciaux dont lui seul possède la maîtrise. Le chef, a dit Jean GAZENEUVE, «dans les tribus archaïques est très souvent un magicien. C'était là qu'il fallait chercher la source principale du pouvoir politique. Il n'est donc pas étonnant que le chef du pouvoir soit à la fois un peu «sorcier et dangereux».(1) Son pouvoir s'étend aussi bien sur les hommes que sur leurs biens. Il sert de modèle pour ses administrés. Les prérogatives dont jouit le chef du clan ne lui confèrent pas une autorité coercitive, il est plutôt le symbole d'un pouvoir nécessaire à l'épanouissement de chaque membre. Son pouvoir est héréditaire. Il est assisté par un conseil des anciens qui l'intronise à la mort de son prédécesseur. Il veille à la tranquillité du clan comme il reçoit en retour des tributs qui ne sont pas fondés sur la peur de la sanction, mais une compensation des services rendus par le chef clanique.

Pour le bon fonctionnement du clan, certaines de ses fonctions sont transférées aux « Kani mineurs » ou chefs de lignage, c'est-à-dire les chefs de villages qui sont les chefs de lignages et qui assument les pouvoirs de «Kani majeurs», pour reprendre l'expression consacrée par Jérôme OLLANDET, celle du lignage qui est un groupe d'individus dont on peut remonter généalogiquement sans incertitude ni interruption à un ancêtre commun. Ces lignages comme les clans occupent un espace déterminé.

Si l'organisation socio-politique des peuples de la Cuvette s'identifie plus ou moins d'une communauté ethnique à une autre, les différences apparaissent

<sup>1</sup>Jean GAZENEUVE(1985) ET SI PLUS RIEN N'ETAIT SACRE, Paris, Perrin, p.24.

dans le domaine socio-économique où le relief joue un rôle déterminant dans le choix des activités économiques. C'est ici que l'on peut parler des peuples cultivateurs, pêcheurs et chasseurs.

Les peuples de la savane notamment les Tégulé se font remarquer par leur dynamisme. Ils sont cultivateurs de manioc, de tabac, d'ignames. Ils ont des habiles tisserands. Ils pêchent occasionnellement et se contentent de consommer les poissons que vendent les « peuples d'eau ». Parmi les peuples de la savane, il y a aussi les M'bosi, les Koyo et les Akwa qui sont des cultivateurs de manioc pour leur propre consommation. Ils pêchent et pratiquent la chasse. Ils ont des potiers, des forgerons des tisserands et des vanniers mais en nombre réduit.

Les peuples de la forêt, selon la classification de Gilles SAUTTER sont les Ngaré, les M'boko, les M'beré, les kota et les Mongom. Ce sont d'excellents chasseurs-cueilleurs. Ils sont aussi des agriculteurs et pratiquent la pêche mais d'une manière épisodique. Elle est pratiquée par les femmes. Parmi les peuples de la forêt les M'boko se distinguent des autres peuples par la production du sel, aliment très rare à cette époque précoloniale et très convoité dans la contrée. La production et la commercialisation du sel, produit fort sollicité dans la contrée est un atout diplomatique convaincant mettant les M'boko à l'abri des turbulences des peuples de la Cuvette congolaise et favorisant ainsi les bonnes relations avec d'autres peuples de la région.

Les populations de la Cuvette ne produisent pas uniquement pour consommer, ils produisent également pour échanger contrairement à ce que croyait le Gouverneur CUREAU qui dépeignait cette région comme la partie restée à l'écart des courants commerciaux. L'observation faite par CUREAU paraît peu crédible dans la mesure où ces peuples entretenaient de fructueuses relations commerciales entre eux et avec d'autres peuples.

Ces échanges s'effectuaient par les voies d'eau et les voies terrestres. Les voies d'eau sont: l'Alima qui constitue la porte d'entrée et de sortie des principaux contacts commerciaux entre «les peuples des terres fermes» et ceux des « peuples d'eau ». Le Kouyou sert également d'accès tout comme la Likouala et sa bretelle, la Mambili, aux terres fermes de la partie occidentale de cette région.

Les peuples riverains notamment les Likouba et les Likouala possédaient le moyen de transport le plus adapté à cette époque: la pirogue.

Celle-ci leur facilitait le transport des quantités suffisantes des marchandises. Ils échangeaient les poissons, les objets de la forge (sagaies, bracelets, couteaux) et les objets de la poterie contre le manioc, le tabac, les tissus de raphia des Tégulé. Ils vendaient également les objets de la forge, et de la poterie chez les Koyo et les Akwa.

Le bassin de la Likouala-Mossaka a favorisé les contacts entre les peuples de la Cuvette congolaise. Il a aussi contribué et facilité les transactions commerciales entre ces peuples.

En dehors du réseau hydrographique, les occupants de la Cuvette nouaient les échanges commerciaux par voies terrestres qui étaient la piste Alima - Gabon, la piste Alima salines de M'boko appelée encore la route du sel qui traverse la MAMBILI . Elle favorisait le contact entre les Tégué, les Ngaré, les M'boko et constituait la piste reliant les peuples Tégué aux peuples koyo et Akwa. Hormis ces grands axes commerciaux, il y avait aussi des bretelles qui reliaient les Akwa aux Ngaré et celles qui mettaient en contact les M'Boko aux Kota.

Les peuples de cette partie échangeaient le long de ces pistes : le sel, l'ivoire, les articles en fer, les objets de la poterie et les esclaves. Les Koyo étaient les principaux fournisseurs d'esclaves. Ils vendaient ses esclaves aux Tégué.

Excepté, les échanges matériels qu'on peut observer, il y a aussi des échanges informels qui échappent aux registres des choses matérielles. Ces choses échangées sont ce qu'on conviendrait d'appeler, ici, les emprunts culturels qui sont la pharmacopée traditionnelle pour soigner les maladies, la transmission des savoirs des sociétés secrètes et les pratiques de sorcellerie.

La deuxième section de notre recherche est consacrée aux différentes pratiques de sorcellerie et les cultes dits fétichistes de la Cuvette, du moins ceux qui se sont trouvés à Etoumbi pendant et après la colonisation.

## Section II : Cultes traditionnels dits fétichistes et les pratiques de sorcellerie

L'organisation socio-économique et socio-politique des peuples de la Cuvette congolaise précoloniale est indissociable de leur organisation socio-culturelle. Cette organisation révèle leurs manières de vivre. Ces populations possédaient de cultes dits fétichistes qui se différencient d'une communauté ethnique à une autre.

On peut donc dire que chaque groupe ethnique avait ses cultes traditionnels. Toutefois ces cultes peuvent être pratiqués par d'autres communautés ethniques qui ne sont pas des créateurs authentiques. Ce que nous appelons, ici, cultes dits fétichistes, c'est un ensemble des pratiques symboliques exprimant les relations avec des ancêtres qui sont censés apporter ou donner une efficacité aux vœux de ceux qui les vénèrent par l'entremise des objets façonnés ou naturels. Ces cultes sont plus communautaires qu'individuels et font l'objet des initiations rituelles pour les individus qui s'adonnent à ceux-ci.

Hormis les cultes dits fétichistes, il y a aussi des pratiques de sorcellerie c'est-à-dire les pratiques occultes déchaînant des puissances mauvaises contre les tierces personnes. C'est « un art caché de nuire à autrui par des maléfices provoquant la mort, la maladie ou n'importe quel malheur. » (1) Si les pratiques de sorcellerie font partie du fétichisme, elles se distinguent des cultes dits fétichistes dans la mesure où elles ont pour fonction primordiale de nuire aux tierces personnes. Les cultes traditionnels dits fétichistes, en revanche, ont pour mission fondamentale de régler la vie en société. Toutefois, ils peuvent nuire. Dans ce cas on parle d'une punition infligée à des récalcitrants et celle-ci est acceptée par les membres de la société en tant que principe de son bon fonctionnement.

La seconde différence tient de la classification d'Evans PRITCHARD entre la sorcellerie innée qui prédispose toute personne à s'initier à la sorcellerie acquise.(2) On peut donc naître sorcier mais on peut également le devenir. Cependant, on ne naît jamais *Nganga*. Au sens où Georges BALANDIER l'entend *Nganga* signifie « prêtre, médecin chirurgien prêtresse ». Le terme, poursuit-il « évoque les notions de compétence, d'habileté d'invention, de savoir-faire; il implique une forme de connaissance et de maîtrise des techniques qui la mettent en application. » (3)

Dans le cadre de cette recherche, il nous est difficile voire impossible de répertorier et de décrire tous les cultes et les pratiques de sorcellerie connus et pratiqués dans la Cuvette congolaise. Nous avons cependant, pour les besoins

<sup>1</sup> Roland DEVAUGE (1977) L'ONCLE LE NDOKI ET L'ENTREPRENEUR, Paris ORSTOM, p. 112.

<sup>2</sup> Georges BALANDIER (1992), LA VIE QUOTIDIENNE AU ROYAUME DE KONGO DU XVIII SIÈCLE, Paris, Hachette, p. 220

<sup>3</sup> EVANS PRITCHARD cite par Peter Geschiere (1995) LA SORCELLERIE ET LA POLITIQUE EN AFRIQUE NOIRE. Paris. Kartala. p. 20



de la recherche, retenu quelques cultes traditionnels tels *Ongala*, *Koula* et *Andoukou* parce que ces cultes ont été soit pratiqués par plusieurs peuples, soit parce qu'ils ont contribué à la formation du culte *Ndjobi*; car il n'est que la survivance des cultes anciens. Hormis cette survivance, il faut ajouter des emprunts notamment ceux de l'Eglise catholique ; l'aveu des fautes commises et la confession qui font partie des rites de *Ndjobi*. Et nous avons également retenu quelques pratiques de sorcellerie : *Ombandzi*, *Anzimba* et *Mwandza*. Toutes ces pratiques se sont retrouvées à Etoumbi, centre cosmopolite de la Cuvette congolaise dont l'importance est liée au développement de la compagnie concessionnaire des frères TRECHOT.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## Sous section I: Les cultes traditionnels dits fétichistes

A en croire André RAPONDA WALKER et SILLANS le culte *Ongala* serait un animal fantastique et terrible habitant les eaux d'où il sort à l'appel de l'officiant appelé *Nganga Ongala*. Cette description paraît invraisemblable car elle est fautive. Cependant, la description faite par ANDERSON correspond à la réalité et confirme les propos que nous avons recueillis auprès des personnes interrogées sur l'origine d'*Ongala*.<sup>(1)</sup> « *Ongala* est figuré par une légère armature en bois une couverture de natte blanche à l'argile portant à l'extrémité antérieure un panaché courbe en feuilles simulant la queue. Un initié se glissait sous cet assemblage que l'on porte avec dignité de village en village. Les profanes glacés d'effroi rechignent, convaincus qu'il s'agit d'un monstre pendant que les initiés, agitent le clocher pour annoncer son arrivée et un initié sonne la corne pour avertir les femmes et les non initiés y compris les enfants qu'*Ongala* est un puissant. »<sup>(2)</sup>

En réalité, *Ongala* n'est pas un esprit, mais simplement un homme, qui connaît les secrets de *Ongala*. Il se déguise et il est en relation avec les ancêtres après les cultes qu'on rend aux ancêtres.

Pour devenir membre du culte *Ongala*, il fallait être jeune garçon c'est-à-dire avoir un âge assez avancé au moins dix huit (18) ans. La condition d'âge imposée aux néophytes pour adhérer à *Ongala* permet aux non initiés de résister aux épreuves de certains rites et surtout de ne pas divulguer les secrets du culte. En dehors du critère âge, il fallait que le nouvel adepte apporte au *Nganga Ongala* un coq et une pièce de raphia. Ces cadeaux donnés à *Nganga Ongala* permettent au nouvel adepte de subir les rites de passage, c'est-à-dire les pratiques symboliques s'effectuant au village mais se terminant dans la forêt non loin d'un cours d'eau où les adeptes s'initient aux rites d'*Ongala*.

Ce que nous appelons rite, si nous nous en tenons à la définition durkheimienne de rite, « Ce sont des règles de conduites qui prescrivent comment l'homme doit se comporter avec les choses sacrées. »<sup>(3)</sup>

Les rites de passage sont donc comme le dit Pierre BOURDIEU « le fait de séparer ceux qui l'ont subi et ceux qui ne l'ont pas subi, mais de ceux qui le subiront en aucune façon et d'instituer ainsi une différence durable entre ceux que ce rite concerne et ceux qu'il ne concerne pas. »<sup>(4)</sup> Après ces rites d'institution les nouveaux initiés étaient astreints au nouveau code de vie dont la première règle était de ne jamais divulguer les secrets sous peine de mort, ni violer, ni mentir, ni tuer. Sur ce dernier point, on peut dire que *Ongala* contribuait au bon fonctionnement des sociétés.

<sup>1</sup> André RAPONDA WALKER et Roger SILLANS (1962) RITES ET CROYANCES DES PEUPLES DU GABON, Paris, Présence Africaine, p.172.

<sup>2</sup> Efraim ANDERSON (1953) CONTRIBUTION A L'ETHNOLOGIE KUTA, UPPSALA ALMGTVIST et WIKSELLS, p.58.

<sup>3</sup> Emile DURKHEIM op. cit. p. 56

<sup>4</sup> Pierre BOURDIEU (1982), " Rites d'institution " in RITES ET FETICHISME, Paris Minit, p.58.

A la différence de *Ongala*, *Andoukou* est une association qui regroupe un nombre d'hommes tous circoncis. Cependant, les jeunes peuvent aussi y participer. *Andoukou* fut au départ un « fétiche » destiné pour la chasse des éléphants avant de devenir un culte dit fétichiste.

L'initiation d'*Andoukou* a lieu dans des villages. ANDERSON décrit en ces termes les rites de Passages d'*Andoukou*, c'est-à-dire le passage du monde profane au monde sacré. Les novices sont assis sur une rangée et entourés de quelques *Nganga Andoukou* plus âgés et qui jouent le rôle de parrain. Après une longue attente, les adeptes rampent en grognant vers le groupe formé par les néophytes. Ils sont entièrement nus, peints de l'argile blanche ou de charbon et portant des plumes noires ou blanches dans les cheveux. Ils brandissent d'un air menaçant leurs couteaux de jet, leurs poignards et leurs sagaies.

Arrivés à quelques mètres des néophytes ils se mettent à crier comme des fous furieux et essaient de se jeter sur des adeptes tremblant que défendent « les parrains » et repoussant les coups de couteaux et sagaies avec leurs bâtons. Après quelques cérémonies obscènes dont le but est de vouloir prouver la force de *Andoukou* - les *Nganga Andoukou* préparent « les médicaments d'un effet puissant pour la chasse indiquent aux novices les tabous. Ces interdits imposent interdiction aux profanes de ne pas dévoiler les rites sous peine de mort et aux initiés de ne pas divulguer les secrets du culte. » (1)

La différence entre *Ongala* et *Andoukou* repose sur le fait suivant: à la fin de la cérémonie rituelle, les nouveaux initiés ont droit à une présentation des ossements d'un *Nganga Andoukou*. Ces ossements sont « nourris » par le sang des coqs et des cabris qu'on immole à chaque cérémonie initiatique du culte. Si lors des cérémonies rituelles *Ongala*, on paie les droits de participation avant l'initiation et lors de la cérémonie rituelle de *Andoukou*, en revanche, on paie les droits de l'initiation après la cérémonie rituelle.

Les pratiques rituelles de *Andoukou* ont des effets bénéfiques pour le village dans la mesure où les activités liées à la chasse prospèrent. Le culte *Andoukou* a aussi des fonctions juridiques celles de sanctionner les abus, notamment le vol, l'adultère, le meurtre.

En définitive, *Andoukou* fut au départ un culte destiné à la chasse des éléphants, pour devenir ensuite une pratique rituelle dotée de fonctions morales et juridiques, pour les sociétés qui l'adoptent.

Pour le culte traditionnel *Koula* qui veut dire chimpanzé en M'Beré, nous retenons une fois de plus la description faite par ANDERSON: « hors de la séance de *Koula*, quatre prêtres tous nus viennent au village pendant la nuit.

---

<sup>1</sup> EFRAIM ANDERSON, op. cit., p.58

Trois d'entre eux sont entièrement peints en blanc et portent à la main un bâton à une extrémité auquel est fixé un os humain entouré d'une feuille. Le quatrième enduit seulement d'huile de palme, porte le crâne d'un fou et un couteau de jet. Ils arrivent en dansant « accroupis » sur les jambes. Ils tournent et avancent de quelque pas de temps en temps. Arrivés dans un demi-cercle que forment les initiés qui les attendent, ils continuent de danser tandis que le chef pousse des cris comme des chiens et que les autres imitent les cris du chimpanzé. Selon une légende commune aux M'Beré et aux autres peuples, *Koula* commandait « toute les terres » et qu'il était le grand juge des palabres. Nul ne pouvait cependant s'adresser à *Koula*. On devait le faire par l'intermédiaire d'un *Nganga Koula*. Ce n'est que lorsque le requérant n'avait pas apporté les choses demandées que le *Nganga Koula* confisquait des chèvres dans les villages les plus proches. Aucun non initié ne doit voir *Koula*. Quand on entend résonner son corps on demande aux non initiés qui doivent s'écarter de son chemin. Le culte *Koula*, à l'instar d'autres cultes, est hiérarchisé en grade. Il y a un *Nganga Koula*, un *Koula Bembe* et un *Koula Moundou*. Ce dernier est simplement un membre ordinaire de la secte. Il a le droit d'assister aux cérémonies de toute sorte. Le premier, par contre et un véritable « prêtre *Koula* » et il a le droit d'initier. Pour l'initiateur, les initiés forment un demi-cercle. Après avoir dansé un moment les « vieux *Koula* » sautent sur les adeptes comme s'ils veulent les avaler; mais ceux-ci sont défendus de chaque côté par un « parrain » . Dans le but de défendre son protégé le « parrain » place deux morceaux de bois en forme de croix tout en criant. L'interprète s'approche, ensuite les candidats sont conduits, tremblants, vers *Koula*. » (1)

Les cultes *Koula Ongala* et *Andoukou* assumaient certaines fonctions. D'abord des fonctions religieuses dans la mesure où ces cultes rendaient hommage aux ancêtres ou vénéraient les ancêtres par les rites spéciaux.

Ensuite, il faut ajouter à ces fonctions religieuses, le caractère des sociétés secrètes puisqu'ils remplissaient les fonctions politiques. Et enfin, il y a les fonctions juridiques et morales qu'on leur avait assignées, car elles empêchaient les sociétés à s'empêtrer dans les insolubles contradictions.

Ce sont surtout leurs fonctions qui les différencient des pratiques de sorcellerie.

---

<sup>1</sup> Ibidem

## Sous Section II : Les Pratiques de Sorcellerie

Si les pratiques de sorcellerie font partie, selon l'Abbé Dominique KIMBEMBO, du fétichisme il n'en demeure pas moins que les pratiques de sorcellerie se distinguent des cultes dits fétichistes dans la mesure où elles ont une puissance maléfique et sur le plan de leur action, à en croire BUAKASSA, « cette puissance est perçue comme une intelligence et un pouvoir humain. Cette intelligence et ce pouvoir permettent de dominer soit pour détruire la vie ou les biens des autres soit pour protéger ou réaliser certains désirs. » (1) Les pratiques de sorcellerie que nous allons décrire s'inscrivent dans cette logique que l'auteur de *L'IMPENSE DU DISCOURS* appelle « intelligence de nuit » qui permet de savoir comment se présente la réalité fondamentale des choses et des êtres humains et d'agir sur cette réalité ou en la perturbant, en répandant le malheur.

En ce qui concerne les pratiques de sorcellerie, il nous est difficile de faire une description exhaustive de celles-ci pour deux raisons : la première raison est que ces pratiques sont encore en effervescence, ce qui n'a pas permis à nos enquêtés de rompre de manière définitive leur lien secret avec ces pratiques même s'ils sont sous la protection du Christ, c'est-à-dire convertis au Christianisme. Nous nous sommes heurtés à cette réticence dont RAPONDA WALKER et SILLANS font allusion en s'en prenant aux ethnologues européens qui prétendent tout savoir du « mysticisme » des peuples africains : « il est en effet très difficile sinon impossible de connaître la doctrine secrète réservée aux seuls initiés car les adeptes se montrent toujours réticents quand on aborde ce chapitre. » (2) La quasi inexistence des publications sur les pratiques de sorcellerie dans la Cuvette constitue la deuxième raison de cet écueil qui nous a énormément privé de certaines informations qui pouvaient être utiles dans le cadre de ce travail. Toutefois nos informateurs ne se sont pas montrés avares en révélations que nous supposons nécessaires pour cette étude.

Nous avons retenu trois pratiques de sorcellerie *Anzimba*, *Mwandza*, et *Ombandzi* parce qu'elles se sont manifestées à Etoumbi. Elles sont pratiquées par trois communautés ethniques et leur agressivité n'est plus à prouver. L'étude de ces trois pratiques n'exclut point les autres formes d'agressivités. Seulement celles-ci n'ont pas fait autant de « ravages » que celles retenues dans le cadre de cette recherche.

*Anzimba*, qui est considéré par les populations de Makoua comme une association de « malfaiteurs », a des origines très controversées. Les témoignages plausibles et concordants montrent que cette pratique serait venue des Ngombé de la Sangha ou encore des pays Mbosi. Elle fut introduite dans la circonscription de Makoua par les chasseurs de l'époque précoloniale.

<sup>1</sup> BUAKASSA TULU KIA MPANSU, op. cit. p.138.

<sup>2</sup> André RAPONDA WALKER et Roger SILLANS, op. cit. p. 242.

A en croire KOUDA EBEMBE et MOUANDZO, il s'agissait au départ d'une pratique appelée « *inzombi* », c'est-à-dire cette faculté de se rendre invisible et surtout invulnérable ou de se transformer en objet invisible face à une agression, à un danger. Les Ngombe et les Mbosi avaient cet art de l'invisibilité: « *inzombi* ».(1)

Dans la sous préfecture de Makoua où les armes de chasse, avant l'introduction des armes à feu, par les Européens, étaient la lance, la sagaie et les filets étaient les seuls moyens utilisés pour accéder aux produits carnés; les besoins de se protéger devenaient plus que nécessaires pour les chasseurs contre les éventuelles agressions des bêtes féroces que l'on blessait pendant les parties de chasse à l'aide des sagaies et des lances.

Ces bêtes féroces quand elles étaient blessées constituaient un danger permanent contre les chasseurs. Pour éviter le risque que représentent les bêtes blessées, les chasseurs recourent à leurs homologues Ngombé ou Mbosi pour la recherche de la pratique « *inzombi* ». Ceux-ci revenaient nantis de pratiques, d'abord « *inzombi* » comme faculté de se transformer et de se rendre invisible ; cette possibilité de se transformer en un autre animal afin d'attirer d'autres animaux semblables près du village s'ils sont éloignés de la localité pour qu'ils soient abattus. Ensuite ils obtenaient une pratique appelée « *Lembala* » c'est-à-dire une pratique qui leur permet, après une invocation lorsqu'ils se sentaient en danger, de se retrouver soit au dessus d'un arbre soit d'un endroit un peu plus éloigné du lieu du danger.

Cependant ces pratiques, bien que bénéfiques pour la chasse, ont été abandonnées dès l'introduction des armes à feu dans la région. Et enfin elles s'étaient substituées à une pratique de sorcellerie où elle assumait des nouvelles fonctions comme celles de faire disparaître du village des personnes gênantes, des rivaux ou des proches parents dans un but de se procurer de l'argent, car ces personnes que l'on faisait disparaître étaient vendues comme esclaves après avoir été « façonnées » et « aliénées » ou tout simplement tuées. C'est en ce moment que la pratique a pris la forme actuelle dénommée: *Anzimba*. Il s'agit donc d'un groupe d'individus associés, formant ainsi une association. Pour devenir membre de l'association, il faut avoir l'envie de « manger l'âme humaine » ou de faire commerce par la vente des personnes capturées. Ces deux tendances peuvent naître chez une seule personne qui peut agir seule, mais le plus souvent ces personnes agissent en groupe formant ainsi une union où les principes de la « ristourne » sont appliqués, c'est à dire les membres de l'association s'entendent pour « manger » à tour de rôle la personne de la famille d'un associé.

---

<sup>1</sup> KOUDA EBEMBE ancien chauffeur de C.F.H.C. âgé de plus de 76 originaire de MAKOUA installé à ETOUMBI en 1950. Nous tenons cette description de lui et de MOUANDZO un AKWA lui aussi ancien travailleur de la C.F.H.C admis à la retraite âgé de plus de 85 ans.

Toutefois, on peut adhérer à l'association par contamination c'est-à-dire lors d'un repas on propose un plat de poisson ou de viande à une personne dont on veut qu'il devienne membre de l'association. Dès qu'elle consomme le plat de viande ou de poisson on lui fait comprendre qu'elle vient de manger la chair humaine. On contraint la personne d'adhérer à l'association des *Andzimba* et de livrer un membre de sa famille en compensation du repas consommé sous peine de subir les représailles qui peuvent entraîner sa mort.

Par la pratique de « *l'inzombi* » et de celle de « *lembala* », les membres « d'*Anzimba* » peuvent attirer vers eux sans résistance toute personne qu'ils cherchent à faire disparaître physiquement. Le corps du disparu est souvent l'objet des mutilations corporelles. Parmi les organes que l'on prélève de la victime figurent les organes génitaux. La raison avancée pour justifier le prélèvement de ces organes c'est de s'assurer définitivement de « L'âme » du disparu ; très souvent la personne qui disparaît dans l'eau ou dans la forêt est - dans l'imaginaire collectif - retenue dans un coin secret où elle subit des tortures et des interrogations pendant deux à trois jours avant qu'elle ne soit tuée. Un autre mystère persiste pendant la nuit lors de l'apparition du cadavre: souvent un grand vent et une grande pluie s'abattent sur le village de peur que les personnes s'en aperçoivent. Il arrive très souvent que le cadavre trouvé ne soit pas un corps humain mais un objet façonné, pendant ce temps la personne prétendue morte est gardée ou envoyée quelque part. Cette disparition ne se fait pas n'importe où sinon à des endroits susceptibles d'être contrôlés par les membres de l'association.

*Anzimba*, par ces méthodes de disparition des victimes, se singularise des autres pratiques de sorcellerie connues et pratiquées dans la région. Il est admis qu'une pratique de sorcellerie a toujours son antidote comme le reconnaît JEAN POUILLON: « on combat la sorcellerie en usant comme son adversaire de mêmes techniques mais des fins bonnes » (1).

Mais Jeanne FAVRET SAADA fait remarquer que entre le sorcier et désorceleur, il n'y a pas d'équivalences de forces magiques mais une supériorité du désorceleur sur le sorcier en disant : « le désorceleur espère mobiliser contre le sorcier une force magique plus grande afin de contraindre à rendre une force à l'ensorcelé, la force vitale qui lui avait été ravie. »(2) C'est dans cette perspective d'enrayer *Anzimba* que les autorités locales du district de Makoua ont fait recours aux grands désorceleurs de la contrée pour dénoncer publiquement la pratique des « *Anzimbistes* ».

---

<sup>1</sup> Jean POUILLON (1975) FETICHES SANS FETICHISME, Paris, Maspéro, p 91.

<sup>2</sup> Jeanne FAVRET SAADA (1985) LES MORTS, LA MORT, LES SORTS, Paris, Gallimard p. 125.

Les sorciers *Anzimba* ont été traduits en justice pour s'être livrés à des pratiques de sorcellerie, magiques ou charlatanisme susceptible de troubler l'ordre public et de porter atteinte aux personnes ou à la propriété conformément aux dispositions du code pénal qui stipule en son article 405 : « quiconque aura participé à une transaction commerciale ayant pour objet l'achat ou la vente d'ossements humain ou se sera livré à des pratiques de sorcellerie, magiques ou charlatanisme susceptible de troubler l'ordre public et de porter atteinte aux personnes ou à la propriété. » (1) D'après le procureur de la République du tribunal de grande instance d'Owando, les responsables *Anzimba* ont écopé des emprisonnements allant de deux à douze ans selon la gravité du crime commis.

Ni les procès, ni les *Nganga* réputés de la contrée n'ont pu éliminer définitivement *Anzimba* qui continue à sévir dans la région.

Si pour la pratique de sorcellerie *Anzimba*, les autorités locales voire nationales se sont mobilisées pour faire disparaître le phénomène; aucune initiative des autorités publiques n'a été entreprise pour enrayer le *Mwandza* qui a été introduite dans la localité d'Etoumbi par les M'bosi. La pratique serait venue de la région des Plateaux plus précisément des peuples TEKE. Au départ le *Mwandza* est une pratique destinée à pratiquer la pluie. Et progressivement, certaines personnes s'en sont servies pour régler les comptes contre les adversaires.

Le *Mwandza*, contrairement à d'autres pratiques maléfiques connues dans la zone, a deux variétés, nous dit OSSA. (2) Le *Mwandza* « matériel » c'est-à-dire celui qu'on peut facilement acquérir et le *Mwandza* « immatériel » qu'on acquiert « en mangeant » les esprits humains afin de s'en servir pour tuer des concurrents qui sont soit des personnes avec lesquelles on entre en conflit, soit des membres de la famille que l'on sacrifie dans le but de s'enrichir. Ce *Mwandza* a une capacité de nocivité plus grande que celui obtenu à partir des plantes. Cette efficacité est fondée sur deux critères : le premier critère est son caractère incurable, le deuxième critère est la possession inconsciente du pouvoir pernicieux de ce *Mwandza*. Et cette possibilité est obtenue de façon congénitale c'est-à-dire dès la naissance, la personne est déjà porteuse d'une puissance maléfique que BUKASA appelle « l'âme invisible » et comme le possesseur de « l'âme invisible » ne se reconnaît pas nuisible; il est donc impossible de dissuader le sorcier *Mwandza*, du moins celui de « l'âme invisible », de se reconnaître responsable de la maladie ou de la mort d'une personne. Car, pour que le malade se remette de sa souffrance, il faut que le « criminel », soit décèle qu'il se reconnaisse responsable de la maladie.

---

<sup>1</sup> Code pénal Applicable en Afrique Equatoriale Française

<sup>2</sup> OSSA ancien « coopéra » d'ETOUMBI c'est-à-dire, il est parmi les premières personnes à former les villages coopératifs qui étaient une initiative du Président MASSAMBA DEBAT. Actuellement il est sergent de la force armée nationale, admis à la retraite. Guérisseur très réputé du MWANDZA que nous tenons cette description.



Mais généralement il se rétracte de sa culpabilité. Le sorcier *Mwandza* commet un forfait sans pourtant se sentir responsable de sa cruauté quand il possède « l'âme invisible ».

Le sorcier qui opère à partir des esprits humains, dès lors qu'il entreprend de nuire, va jusqu'au terme de son entreprise c'est-à-dire qu'il ne recule pas tant qu'il n'a pas « mangé l'âme » de sa victime même si les recherches auprès des voyants sur les causes de la maladie prouvent sa responsabilité. Ce *Mwandza* est redoutable du moins dans sa nocivité. Car il est incurable comparativement à celui obtenu à partir des plantes et son initiation exige toujours les sacrifices humains d'où le nombre restreint des adeptes.

En revanche, le *Mwandza* qu'on obtient à partir des plantes a un nombre important d'adeptes dans la mesure où celui-ci se transmet assez facilement par des pratiques initiatiques fort simples. Celles-ci ne dépendent que de la connaissance des plantes et certaines espèces animales qui participent à sa composition.

Le *Mwandza* matériel a plusieurs variétés. Ces espèces animales sont utilisées selon que l'on veut obtenir un résultat sur la victime atteinte de celui-ci. C'est, le cas du « *Mwandza* serpent » c'est-à-dire dès qu'on a atteint de celui-ci, il y a des manifestations cutanées comme s'il s'agit d'un serpent qui se métamorphose. L'utilisation de certaines espèces animales obéit à ce que FRAZER appelait « la loi de la similarité ». « Les choses qui ont été en contact, mais qui ont cessé de l'être, continuent à agir les uns sur les autres comme si le contact persistait. La partie est autour comme l'image est à la chose représentée:» (1) le semblable produit le semblable. L'application du principe de la similarité varie d'une espèce animale à une autre. Ainsi on peut être atteint du *Mwandza* crapeau, du *Mwandza* serpent etc.

Comment s'effectue cette association des plantes et des espèces animales? Et comment peut on être atteint du « *Mwandza* matériel »?

En ce qui concerne « le *Mwandza* furoncle » par exemple : il est obtenu en associant la crème d'*Ongouele*, les feuilles d'*Oyembe* rouge, neuf piments, quelque chose de pointu, actuellement on utilise la pointe et un tubercule de manioc. Tous ces éléments sont insérés dans le tubercule de manioc qu'on a creusé afin d'introduire le mélange réalisé. Puis, on enterre le tubercule de manioc là où passe la personne visée. Faute d'agresser la personne visée, il peut cependant agresser un innocent pourvu qu'il passe là où le piège a été tendu. Ce *Mwandza* furoncle n'est qu'une spécificité parmi tant d'autres.

La description faite par ITOUA IBARA OSSOUA dans le journal *LA Foudre* tient plus du mysticisme astrologique car il mêle les révélations bibliques à l'astrologie en privilégiant un spécimen de *Mwandza* : la foudre.

---

<sup>1</sup> FRAZER cité par Marcel MAUSS (1997) SOCIOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE, P.U.F, Paris, 7e Edition, p.4.

C'est comme s'il n'en existait qu'une espèce de *Mwandza* : la foudre. Alors qu'il existe une multitude de *Mwandza*.

Le *Mwandza* est une pratique de sorcellerie qui a son antidote. Cet antidote peut être conçu comme un traitement qu'on administre à une personne souffrante du *Mwandza*, sous la forme d'un vaccin appelé *Bala* pour se protéger contre les éventuelles agressions du *Mwandza*. Ce vaccin est fait de mélange de certaines plantes et de certaines espèces animales qu'on fait ingurgiter à une personne qui veut se protéger contre des éventuelles agressions du *Mwandza*.

Parmi les pratiques de sorcellerie que nous avons retenues ici et qui sont en effervescence, nous citons *Ombandzi* qui est pratiqué par les Tégué Alima. *Ombandzi*, tout comme *Anzimba*, est une pratique qui permet de faciliter le contact entre l'homme et la nature. La pratique est d'origine pygmée. *Ombandzi* est une pratique destinée à la récolte du miel. Pour extraire le miel dans les grands arbres, les pygmées faisaient éclater l'arbre ce qui leur permettait de récolter le miel. Les Tégué en contact avec les pygmées se sont initiés à la pratique non pas pour récolter le miel, mais pour nuire à des prétendus rivaux sexuels ou professionnels. *Ombandzi* aux mains des Tégué devenait une pratique de sorcellerie aussi redoutable que le *Mwandza*.

*Ombandzi* comme toute pratique maléfique, se compose de cinq éléments essentiels ; une aiguille, une flèche, les plantes ; *Assissa*, *Otende* et *Ohoussa*. Nous pouvons aussi associer d'autres plantes aux cinq éléments, mais l'insistance de nos informateurs a surtout porté sur les cinq éléments précités.

*Ombandzi* à l'image du *Mwandza*, s'inscrit dans ce que MAUSS appelle la « loi de la similarité » caractérisée par le fait suivant : « le semblable produit le semblable ». Le sorcier *Ombandzi*, pour atteindre sa victime, prend la flèche qu'il possède en lui c'est-à-dire dès que ce dernier veut nuire, il réunit et associe les éléments que nous venons de citer dont la flèche reste l'élément décisif dans la mesure où sa manipulation engendre les effets que l'on veut obtenir.

Le sorcier *Ombandzi* prend la flèche la tord en évoquant le nom de la personne visée et les effets, pense-t-on, sont immédiats. La victime ressent automatiquement le mal intercostal qui peut s'aggraver selon que la flèche est moins tendue ou très tendue. Et si " le sorcier *Ombandzi*" veut aller jusqu'à la fin de son ambition maléfique il rompt la flèche, le même effet se produit chez la même personne atteinte de *Ombandzi*.

*Ombandzi*, contrairement à *Anzimba* et à *Mwandza* qui exigent les sacrifices humains en vue de s'initier à ceux-ci, on ne recourt pas à des sacrifices humains.

Son initiation se fait à partir de la connaissance des plantes. Ce qui implique que son acquisition reste accessible à toute personne qui veut en posséder. C'est ce qui fait dire à un vieux retraité de la C.F.H.C que tout Tégué possédait *Ombandzi*.

Et il ajoute qu'il suffisait d'un malentendu avec un Tégué pour être atteint de *Ombandzi*.

Parmi, les trois pratiques de sorcellerie retenues dans le cadre de cette recherche, *Ombandzi* est facilement traitable dans la mesure où son traitement dépend de la connaissance des plantes qui le composent.

Les trois pratiques de sorcellerie mentionnées, ici, ont été d'abord des connaissances que les hommes ont acquises pour faciliter le contact entre ceux qui les pratiquaient et la nature d'une part et pour pallier, d'autre part, des difficultés inhérentes à la vie en société comme le reconnaît MALINOWSKI, il y a un lien étroit entre la magie et l'action, pour MALINOWSKI, « la magie est surtout un effort pour gérer les incertitudes de l'existence humaine, elle permet d'agir sur ces incertitudes. C'est donc un appel à l'action. »<sup>(1)</sup> Ensuite le passage des pratiques destinées à faciliter le contact entre les hommes, qui les pratiquaient et la nature, ce passage, s'est substitué au désir de tuer lié par des sentiments d'envie de haine, de méchanceté et par l'existence d'empoisonnement. Et enfin cette substitution est due à ce que Peter GESCHIERE explique en ces termes : « les nouvelles formes de pouvoir, de richesse minent l'ancienne solidarité familiale. C'est pourquoi, elles doivent inévitablement subsister de forts sentiments de la jalousie s'exprimant dans des attaques intimes menées l'arme de la sorcellerie. »<sup>(2)</sup>

En Europe c'est sous la pression des Eglises Chrétiennes que la sorcellerie s'est transformée en une « puissance de nuit ». En Afrique, en revanche, c'est sous la pression du désir de tuer lié aux sentiments d'envie, de haine et de méchanceté stimulés par la présence européenne, que la sorcellerie est devenue « une intelligence de nuit » pour manger ses semblables au sens où Jean François BAYART entend du verbe manger : « c'est certes se nourrir des choses qui ne va pas de soi dans les économies de la rareté ou de pénurie en pleine phase d'ajustement structurel, des problématiques. C'est aussi accumuler, exploiter, vaincre, attaquer ou tuer en sorcellerie. »<sup>(3)</sup>

En définitive ce que nous pouvons retenir des cultes traditionnels dits fétichistes et des pratiques de sorcellerie est que les cultes « anciens » ont joué le rôle politique, au sens weberien du mot politique, celui de maintenir l'ordre en moralisant et en réprimant tout ce qui allait dans le sens de troubler la quiétude. Ils fonctionnaient comme les institutions de l'Etat moderne car ils administraient les sanctions proportionnelles à l'acte fautif commis. Ici les « cultes anciens » font recours aux techniques de « l'intelligence de nuit » pour réprimer ceux qui posent des actes répréhensibles.

<sup>1</sup> B. MALINOWSKI cité par GESCHIERE (1995) *SORCELLERIE ET POLITIQUE EN AFRIQUE*, Paris, Kartala, p. 32.

<sup>2</sup> GESCHIERE, op. cit. p.17.

<sup>3</sup> Jean François BAYART 1993 « Les Eglises chrétiennes et la politique du ventre » in *RELIGION ET MODERNITE EN AFRIQUE NOIRE*, Paris, Kartala, p. 136.

Le recours aux techniques de la « puissance de nuit » n'est utilisé que pour maintenir la cohésion sociale. Lorsqu'un individu, fait remarquer Sigmund FREUD, « a réussi à satisfaire un désir refoulé, tous les membres de la collectivité doivent éprouver la tentation d'en faire autant; pour réprimer cette tentation il faut punir l'audace de celui dont on envie la satisfaction, et il arrive souvent que le châtement fourni à ceux qui l'exécutent l'occasion de commettre à leur tour, sous le même couvert de l'expiation, le même acte impur. C'est là, conclut Sigmund FREUD, un des principes fondamentaux du système pénal humain, et il découle naturellement de l'identité des désirs refoulés chez le criminel et chez ceux qui sont chargés de venger la société outragée. » (1)

On peut donc dire que les « cultes anciens » connus dans la contrée, du moins ceux que nous avons évoqués ici, ont contribué à maintenir la stabilité des groupes. C'est sous cet aspect qu'ils se distinguent des pratiques de sorcellerie qui sont des puissances maléfiques au service du mal même si à des moments donnés elles peuvent être au service des causes légitimes comme le fait remarquer Achille M'BEMBE « la sorcellerie contemporaine peut donc être interprétée comme le langage de suspicion à l'égard des modalités au pouvoir dans l'Afrique post-coloniale. Elle questionne les formules de redistribution des biens en vigueur et les inégalités qui en découlent dans la mesure où nombreux sont ceux qui sont exclus du partage. Il s'agit donc d'un produit d'un authentique travail culturel né d'une incessante confrontation avec les paramètres dominants des sociétés africaines post coloniales.» (2) Avant lui, MALINOWSKI faisait la même observation en disant: « la sorcellerie est un moyen de maintenir le statut quo de perpétuer les inégalités traditionnelles et d'empêcher la formation de nouvelles inégalités puisque le conservatisme constitue l'élément le plus important dans les sociétés primitives, la sorcellerie à tout prendre, peut être considérée comme un facteur bien faisant d'une grande valeur pour les civilisations primitives.» (3) C'est ce que Peter GESCHIERE appelle « versant l'égalisateur de la sorcellerie. » En ce qui concerne les trois pratiques de sorcellerie que nous avons décrites, nous pouvons dire qu'elles se situent manifestement en dehors de la société et fréquemment leur action vise la désintégration du groupe. Elles détruisent l'équilibre même de ces forces car le rapport qu'elles entretiennent avec le sacré est générateur d'anomie c'est-à-dire dispensateur de la force impure. C'est sur ce plan que ces pratiques de sorcellerie ont subi les représailles du culte *Ndjobi* qui est un culte néo-traditionaliste anti-sorcellerie.

<sup>1</sup> Sigmund FREUD, op. cit. p. 112.

<sup>2</sup> Achille MBEMBE 1988 AFRIQUES INDOCILES. Paris, Kartala, p. 67.

<sup>3</sup> B. MALINOWSKI cité par Marie Claude BARTHOLY et Jean Pierre DESPIN 1975 ANTHROPOLOGIE, ETHNOLOGIE, SOCIOLOGIE, Paris, Magnard, p. 20.



## **Chapitre II: L'introduction de l'économie de traite et l'entrée de *Ndjobi* à Etoumbi**

### **Section I: L'introduction de l'économie de traite**

L'introduction des produits de consommation occidentaux par les frères TRECHOT dans le circuit commercial de la population de la Cuvette Congolaise a, d'une part, désorganisé les relations commerciales existantes entre ces populations et a, d'autre part, orienté les besoins des indigènes vers «l'occidentalisation» de leur manière de vivre.

Les concessionnaires avaient installé une dizaine de comptoirs commerciaux disséminés à travers la Région. Les échanges entre les frères TRECHOT et les populations s'effectuaient à partir de ces comptoirs. Les concessionnaires vendaient aux populations les produits de la traite notamment la pacotille vestimentaire, le sel et les objets de la quincaillerie. En retour, les frères TRECHOT achetaient les produits tropicaux : le caoutchouc et l'ivoire étaient très sollicités par les concessionnaires. Les relations commerciales entre les frères TRECHOT et les populations locales n'étaient pas équitables. Les concessionnaires tiraient plus profit de ces transactions commerciales car ils achetaient à des vils prix et vendaient à prix d'or ceux qu'ils ramenaient de l'Europe. Ce trafic commercial très bénéfique pour les concessionnaires puisqu'ils tiraient suffisamment profit de ces échanges que n'ont tiré les populations locales. Les concessionnaires voyant que leurs affaires prospéraient, ils décidaient, alors, d'installer les huileries à travers les différents comptoirs commerciaux. C'est lors de l'installation des huileries que les concessionnaires ont accentué leur surexploitation car ils faisaient travailler ces populations de manière corvéable avec des salaires modiques au travail fourni.

L'administration coloniale, voulant atténuer les abus des concessionnaires coloniaux, a décidé d'installer des postes administratifs dans toute la Préfecture de la Cuvette. C'est en 1913 que le poste d'Etoumbi a été créé sous l'action conjuguée de l'autorité coloniale et des frères TRECHOT qui avaient déjà implanté un comptoir commercial. Etoumbi a été érigé en chef lieu de la circonscription des Bakota qui comprenait Ololi, Odzala l'érection d'Etoumbi en chef lieu a attiré en masse les diverses populations de la Cuvette. Ce « meeting pot » rendu possible par l'action concertée de l'administration et des concessionnaires TRECHOT va favoriser les contacts existants entre ces peuples. On vivait au rythme des échanges entre les concessionnaires et les populations. On assiste aux premières désorganisations des structures socio-économiques et socio-politiques des sociétés traditionnelles.

Les relations lignagères se modifient progressivement. Le plus écouté n'était plus le plus âgé mais celui qui possède suffisamment de biens importés. La légitimité de l'autorité fondée sur le statut et l'âge s'amointrissait et engendrait

les contestations des « soumis d'hier » Si le plus écouté n'est plus le plus âgé mais celui qui possède suffisamment les biens importés, cette inversion de situation ne va pas sans accrochage entre « nouveaux investis de l'autorité parentale » et « les dépossédés » de la légitimité de l'autorité parentale qui sont surtout accusés de sorciers par les « nouveaux promus ». Cette situation allant en s'aggravant avec le taux des adultères croissant soit en moyenne trois à quatre cas d'adultères par mois (1).

L'agrandissement de la palmeraie et l'implantation d'une Usine d'extraction de l'huile de palme a entraîné un exode massif des populations de la Cuvette vers Etoumbi soit plus de cinq mille âmes ce qui était un record dans la mesure où cette partie du pays est la moins habitée.

Ces fortes concentrations humaines pluri-ethniques vont engendrer voire accentuer les conflits existants et s'exprimant en terme de sorcellerie, d'empoisonnements et d'adultères. L'accentuation de ces phénomènes a entraîné la dégénérescence des valeurs morales à Etoumbi où le vol, l'adultère, l'empoisonnement et la sorcellerie étaient en effervescence mettant ainsi toute la localité dans un climat conflictuel que les anciens cultes « moralisateurs a-synchrétiques » *Andoukou Koula* et *Ongala* n'ont pu contenir. Les assauts dévastateurs des nouvelles pratiques de sorcellerie importées ou introduites dans la localité par les «étrangers », l'inefficacité des cultes a-synchrétiques *Koula*, *Ongala* et *Andoukou* à faire face aux nouvelles pratiques de sorcellerie renforcent la pensée de LANTERNARI. Pour ce dernier, « les cultes a-synchrétiques représentent une réponse inefficace et stérile aux nouveaux besoins des sociétés indigènes face à une situation entièrement nouvelle. Ils restent enfermés dans l'univers de la magie archaïque et sont socialement improductifs et critiquables... ». (2) Il y avait au moins un mort chaque semaine à ETOUMBI. L'apparition des nouvelles maladies *Mwandza*, *Obandzi* et *Anzimba* avec les disparitions des personnes que l'on retrouvait mortes après quelques jours faisaient partie des maux dont les populations d'Etoumbi vivaient. La pharmacopée existante ne pouvait plus faire face à ces fléaux. Pour se soigner contre certaines maladies, il fallait se déplacer pour consulter les *Nganga* spécialisés dans d'autres localités de la région.

Pour mettre fin à cette situation désastreuse il s'avérait nécessaire de trouver un palliatif ; d'où l'entrée de *Ndjobi* à Etoumbi. *Ndjobi*, étant un culte anti-sorcellerie, on pense qu'il allait faire face à cette situation en luttant contre toute forme de sorcellerie. Il allait aussi faire disparaître des pratiques sociales nuisibles : l'adultère, l'empoisonnement et le vol. La promptitude de *Ndjobi* à déceler les cas d'adultères fait dire à certaines personnes que :

<sup>1</sup> Le nombre que nous avançons ici nous l'avons obtenu des personnes interrogées

<sup>2</sup> LANTERNARI, op. cit. p. 103.

*Ndjobi* n'était venu que pour réprimer la liberté sexuelle des femmes. S'il est admis qu'il décèle facilement le responsable de l'adultère, sa fonction première est de persécuter la sorcellerie sous toutes ses formes.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## Section II: L'entrée du *Ndjobi* à Etoumbi

A en croire l'enquêteur Bernard EDAMI (1) l'avènement de *Ndjobi* à Etoumbi fut un soulagement pour les populations qui n'espéraient plus . C'est donc au milieu des divergences, des conflits nés au sein des groupes ethniques et inter-ethniques du fait de la pratique de la sorcellerie et de l'adultère, de l'empoisonnement et du vol que le *Ndjobi* est apparu vers les années 50 en pleine expansion coloniale . L'avènement de *Ndjobi* a été l'aveu des populations obsédées par des pratiques de sorcellerie que le *Ndjobi* devait détruire. La poursuite des sorciers, a écrit Côme MANCKASSA en parlant des Bacongo, " constitue une obsession." (2) Ce qui n'est pas sans doute moins vrai chez les ethnies qui peuplent Etoumbi.

Pourquoi les populations recourent-elles à *Ndjobi* ? Pour régler leurs démêlés.

Pour explication nous retenons celle faite par Georges DUPRE. « *Ndjobi* fut apporté au village par une femme du *Ngolo* qui demeurait la seule représentante de sa famille son mari, par la sorcellerie, faisait mourir ses enfants dès leur naissance une nuit pendant son sommeil deux jumeaux apparurent en rêve à *Ngolo* et lui conseillèrent de se mettre en route chez les féticheurs. Ils lui montrèrent la direction à prendre. Dès l'aube, elle se mit en route après avoir longtemps marché, elle rencontra assis à un carrefour deux vieillards qui demandèrent où elle allait. Elle leur expliqua l'objet de son voyage et sortit pour eux deux bananes de son panier . Ils lui indiquèrent la route plus loin encore, elle rencontra deux chimpanzés à qui elle donna aussi deux bananes. Eux aussi lui montrèrent le chemin. Elle repartit, traversa la rivière le Tagni et gravit la montagne sur laquelle se trouvait des pygmées, en arrivant dans la maison des hommes lui demandèrent la raison de sa visite. Elle leur raconta ses malheurs et ceux-ci, émus allèrent chercher les membres de la société au *Ndongo*, là où l'on garde la boîte. Les hommes de *Ndjobi* se renseignèrent sur l'objet de sa visite. Elle répéta encore son histoire et ils dirent que *Ndjobi* n'est pas accessible aux femmes. Ils commandèrent d'aller chercher son mari de venir avec lui en apportant deux poulets. Elle repartit dans son village et revint le troisième jour avec son mari et deux poulets. La femme resta au village pendant que son mari accompagnait les hommes au *Ndongo* afin de savoir qui de l'homme ou de la femme avait tort dans cette affaire. Un assistant prit le poulet de la part de la femme le présentait au *Ndjobi* et dit: « si les enfants sont les victimes de cette femme prends le poulet si ce n'est pas elle rends-le moi ». Et *Ndjobi* rendit le poulet. L'homme présenta à son tour son poulet, *Ndjobi* le prit et il fut ainsi reconnu coupable.

<sup>1</sup> Ancien travailleur de la Régie des Palmeraies du Congo décédé à plus de 80 ans

<sup>2</sup> Côme MANCKASSA cité par Roland DEVAUGE, op. cit. p.123



Il fut donc obligé « de prendre *Ndjobi* et le rapporter à son village.» (1)

Ce que nous pouvons retenir de ce récit légendaire est que l'avènement de *Ndjobi* dans une localité est lié à la sorcellerie et les autres formes d'abus. L'avènement de *Ndjobi* à Etoumbi est dû aussi au désordre apporté par la sorcellerie et les autres phénomènes jugés rétrogrades que connaissait ce centre concessionnaire.

Le *Ndjobi* est un culte traditionnel c'est-à-dire un ensemble de pratiques non seulement rituelles et symboliques mais aussi une pratique qui incarne la puissance des « fétiches » contre les mauvais esprits des hommes.

Si l'origine légendaire de *Ndjobi* décrite par Georges DUPRE reste mythique celle formulée par Pascal ZOAKA dit Monseigneur paraît plus exacte et conforme à la réalité pour ce dernier : « Ce sont des pygmées qui en furent les véritables fondateurs car ils entretenaient tout un temple. Ce temple est une grosse pierre autour de laquelle étaient enterrés en position assise tous les pygmées par les voisins qui sont en vie et dans cette pierre était plantée une lance que personne ne peut déterrer, le temple et la lance existent encore jusqu'à maintenant ; ce fut, ajoute Monseigneur, MOUKOUELE qui fut le premier à découvrir le culte de *Ndjobi* chez les pygmées. Alors ce dernier à son tour fit ériger trois temples qui recevaient les adeptes anciens et nouveaux, mais seuls lui et son cadet avaient droit au temple. »(2). Et à Emmanuel POUPE d'ajouter : « toutes les danses dangereuses nous les avons reçues des Mberé qui ont leurs frères au Gabon. » (3)

Quels sont les éléments qui constituent cette puissance façonnée par l'homme mais qui se place au dessus de lui et lui devient de plus en plus étranger? Nous retenons la description Armand BOQUET même si son exposé paraît peu crédible car il est teinté d'a-priori. « Le *Ndjobi* est une boîte appelée kobet. Cette boîte ou kobet renferme des graines de Ngingo et nouwesi des têtes d'aigles, de perroquets, et de pré, des dents de panthère, des griffes d'aigle géant goliath, un doigt de gorille, une tête de houtre, de la teinture rouge de paddoule, du kaolin, de la résine et copal fossile, un œuf de coq, une graine de palmier à huile, une noix de cola, des perles de traite, une grande variété d'écorces d'arbres.

Chaque élément, poursuit Armand BOQUET doit apporter sa puissance au fétiche: « l'os du Blanc apportera devant le tribunal l'égalité, le pygmée sa connaissance de la forêt, aigle, panthère et houtre serviront à attraper le sorcier qui se cache dans les airs de la forêt ou dans l'eau, la pierre de foudre protégera

<sup>1</sup> Georges DUPRE, op. cit. pp. 360 - 361

<sup>2</sup> Ces informations nous les avons reçues de l'entretien que Joseph TONDA a eu avec Pascal ZOAKA lors de sa mission de recherche à MEKAMBO pour le compte de L'ORSTOM en 1994.

<sup>3</sup> Emmanuel POUPE ancien travailleur Mboko de la C.F.H.C. qui assiste à l'arrivée des cultes a-syncretiques et toutes les formes du culte NDJOBI à ETOUMBI. Pour lui, NDJOBI y compris les cultes a-syncretiques ont plus tué les personnes; qu'ils sont venues mettre de l'ordre. Et il conclut que: les Mberé sont plus intelligents que nous parce qu'ils nous ont amené les danses dangereuses que nous ne maîtrisons pas.

du tonnerre, la graine de palmier donnera la nourriture, la perle représentera les ancêtres. »(1)

Cette description faite par Armand BOQUET reste incomplète et son interprétation peu crédible car certains éléments nécessaires ne figurent pas dans son énumération. La force et la puissance de *Ndjobi* résident surtout, à en croire les repentis, dans l'association des éléments précités par Armand BOQUET mais aussi et surtout dans l'association des organes génitaux masculin et féminin qui sont des éléments décisifs voire fondamentaux puisque *Ndjobi* fonde son efficacité sur ces éléments. Si *Ndjobi* s'impose aux peuples et châtie tout « criminel » c'est à cause des éléments humains qui sont incorporés dans le kobet.

Les os et cheveux des Blancs auxquels Armand BOQUET fait allusion comme symbole de la justice, laissent perplexe car le Blanc n'est jamais représenté dans l'imaginaire des peuples africains comme le représentant de la justice mais plutôt le symbole de la domination et de l'oppression. La présence des os et des cheveux des Blancs dans le kobet est fort discutable dans la mesure où pour avoir ces éléments, il fallait profaner les tombes or à cette époque le taux de mortalité des colons européens était négligeable voire inexistante. Et même s'il y avait des tombes européennes, les indigènes n'auraient pas osé les profaner. (2).

*Ndjobi*, comme culte anti-sorcellerie, s'inspire des anciens cultes traditionnels anti-sorcellerie notamment *Ongala*, et *Koula*. Il faut ajouter le culte rendu au chef *Onkani* qui est selon Martin ALIHANGA: « Une société d'initiés à la science politique c'est-à-dire à l'art de conduire les peuples, de gouverner, la communauté. » (3) Le culte du feu : « *Mouilli* » y compris le culte de la chasse et celui des jumeaux « *Oker* ». *Ndjobi* est donc un substitut des cultes traditionnels qui a non seulement hérité des attributs des anciennes pratiques, mais aussi les rites de passage.

Les rites de passage de *Ndjobi* se subdivisent en deux phases: la première phase est publique et elle a lieu au village: le candidat qui subira l'initiation de *Ndjobi* doit avoir un âge majeur car c'est à cet âge qu'on est présumé garder le secret. Toutefois, il y a des exceptions pour les jeunes qui peuvent s'initier à la demande expresse de leurs parents et aussi les malades qui sont soignés par des méthodes particulières : il y a d'abord « la cérémonie de l'immolation de la poule » quand *Ndjobi* retient la poule ce qui prouve que le malade peut être soigné par le *Ndjobi*; il peut aussi la refuser pour exiger un cabri en sacrifice.

<sup>1</sup> Armand BOQUET (1969) FETICHEURS ET MEDECINS TRADITIONNELS DU CONGO. Paris, ORSTOM, p.6.

<sup>2</sup> Après nos renseignements depuis que les forces TRECHOT se sont installés à ETOUMBI. Les Européens n'avaient enregistré qu'un décès et le corps fut évacué en France.

<sup>3</sup> Martin ALIHANGA (1976) STRUCTURES COMMUNAUTAIRES TRADITIONNELLES ET PERSPECTIVES COOPERATIVES DANS LA SOCIETE ALTOGOVEENNES Gabon l'Université Pontificale, Rome, p. 95.

Le sacrifice, reconnaît Jean Gazeneuve, «consiste à établir une communication entre le monde sacré et le monde profane par l'intermédiaire d'une victime au cours de la cérémonie. »<sup>(1)</sup> Elle se subdivise en deux étapes.

La première étape consiste à cracher sur la poitrine du candidat à l'initiation un mélange de cola et de salive. Le fait de cracher sur la poitrine du futur initié est le signe de son acceptation.

La deuxième étape consiste à danser toute la nuit pour faire participer tous les membres du village : les vivants et les morts qui sont censés être à la cérémonie. Cette danse nocturne permet également de faire connaître *Ndjobi* aux profanes, du moins dans ses apparences. C'est au cours de cette cérémonie que les adeptes de *Ndjobi* se font oindre l'huile de palme au visage, on interrompt la danse momentanément pour scander les malédictions contre ceux qui font du mal aux autres en prononçant cette parole: « si quelqu'un me veut du mal, *Ndjobi* toi, tu dois me venger en le tuant. »

La deuxième phase a lieu dans la forêt, dans un sanctuaire appelé *Fouoyi* ou *Ndongo*. Ce sanctuaire est constitué par un ensemble de construction de taille réduite qui se situe à l'écart du village dans une clairière où l'on garde le kobet, c'est-à-dire les reliques de *Ndjobi*. Elle contient des supports matériels de la sorcellerie que *Ndjobi* a pu arracher aux mains des sorciers. Son accès n'est permis qu'aux membres les plus élevés de la hiérarchie de la secte. Cette deuxième phase se subdivise en deux étapes.

La première étape a lieu dans le sanctuaire où le candidat à l'initiation subit les rites préliminaires notamment le passage devant un cercle. Après cette première épreuve de l'initiation proprement dite aux secrets du culte *Ndjobi* s'ensuit où l'initié touche une boîte contenant *Ndjobi* de sa main gauche et s'adresse à *Ndjobi* d'une voix solennelle, chancelante selon les cas soit il admet avoir pratiqué la sorcellerie et renonce publiquement soit il jure de ne pas s'être livré à de mauvaises pratiques occultes: « si, j'ai fait du mal à quelqu'un, si j'ai tué, *Ndjobi* doit aussi me tuer ». Ces rites initiatiques varient d'un sanctuaire à un autre. Le port de masque peut aussi servir de rite initiatique dans certains sanctuaires et les formes de *Ndjobi* qui se sont succédées depuis son avènement jusqu'à nos jours.

Et enfin, à la dernière étape du rite initiatique, le nouvel adepte est cicatrisé par une lame tranchante pour qu'on lui frotte une poudre noire appelée «canon»: qui est composée des plantes et des organes humains calcinés. Cette poudre sert de «vaccin» contre les éventuelles agressions des mauvais esprits que peuvent subir les initiés. Hormis le « vaccin » les responsables de *Ndjobi*

---

<sup>1</sup> Jean GAZENEUVE. op. cit. p. 165.

leur remettent un paquet de « fétiches » qu'ils accrocheront au seuil de la porte en guise de protection.

*Ndjobi*, étant qu'un mouvement néo-traditionaliste, s'est référé aux principes bibliques comme le dit Florence BERNAULT: « Les symboles empruntés à la puissance blanche étaient nombreux; le rituel chrétien et les cérémonies des autorités coloniales. »<sup>(1)</sup> Si ces emprunts s'adaptent à l'évolution des cultes africains qui ont assimilé et intégré ces traits des envahisseurs dans leurs cultes, il n'en demeure pas moins que ces emprunts ont aussi contribué à leur agrément tacite par les autorités coloniales qui ne percevraient plus ces cultes comme des sources de contestation de l'autorité coloniale: mais également en se convertissant, reconnaît Achille M'BEMBE, aux énoncés chrétiens. « Les indigènes logeaient leurs procédures propres au cœur d'une forteresse qui pour combattre, désormais devait accepter des risques pour elle-même. C'est ce compromis tacite passé entre les cultes africains et le pouvoir des envahisseurs. »<sup>(2)</sup> On peut donc dire que les responsables de *Ndjobi* ont su déjouer les administrateurs coloniaux qui ne menaient plus des expéditions destructives contre les cultes qui réfèrent aux traits de la civilisation occidentale. En réalité, ces emprunts n'avaient rien de significatif dans ces cultes. Si la violation des principes bibliques attend le dernier jugement, la violation des principes édictés par *Ndjobi* entraîne des sanctions automatiques, proportionnelles à l'acte commis et la grâce s'obtient aussi automatiquement dès qu'on avoue la faute commise.

*Ndjobi* au cours de son histoire a connu plusieurs appellations. Dès son apparition, il était appelé par *Ndjobi Opiere* pour devenir *Ndjobi Le Ngol* à la fin de la Deuxième Guerre mondiale et en se faisant appeler par *Ndjobi Ondibiyolo*, *Ndjobi Obonazai* et *Ndjobi Le mer* qui est la dernière forme actuelle de *Ndjobi*.

En attribuant le nom du Général DE GAULLE au culte *Ndjobi*, les responsables de celui-ci se sont servi de la réputation du Général DE GAULLE pour faire asseoir l'autorité du culte car le Général était considéré par ceux qui ont participé au deuxième conflit mondial comme un puissant européen. Pour Florence Bermault « DE GAULLE bénéficiait auprès des Africains de qualités intrinsèques qui, colportées de bouche à oreille, par ceux qui l'avaient vu lors de ses passages à la colonie, en firent un héros hors du commun: prestance et un uniforme militaire, dons d'orateur, taille exceptionnelle, grand nez et larges oreilles qui le faisaient volontiers le comparer à l'éléphant, symbole animal de la toute puissance dans la culture traditionnelle. »<sup>(3)</sup>

<sup>1</sup> Florence BERNAULT (1996) DEMOCRATIES AMBIGUES EN AFRIQUE CENTRALE, Paris, Kartala, P 190

<sup>2</sup> Achille M'BEMBE, op. cit. p.83

<sup>3</sup> Florence BERNAULT, op. cit. p.191

En donnant au culte *Ndjobi* le nom du Général DE GAULLE les responsables du *Ndjobi* ont déjoué la vigilance des administrateurs coloniaux français qui ne trouvaient pas d'inconvénient que le nom de leur leader soit l'objet d'une sacralisation culturelle. Ce qui a permis à *Ndjobi* d'être à l'abri des expéditions destructives de la part de l'administration coloniale française.

Cette substitution d'appellations s'accompagne de la modification plus ou moins des rites initiatiques, de l'introduction ou du retrait de certains éléments par exemple l'introduction des masques dans *Ndjobi Obiyolo*. Ces qualificatifs symbolisent la puissance. Le terme *Le Ngol* représente la toute puissance du Général DE GAULLE. Il va de même pour *Ndjobi Le Mer* qui symbolise l'impuissance de l'homme devant l'étendue des eaux de la mer mieux de l'océan. Ces changements d'appellations sont dus aux tentatives de destruction entreprises par Pascal ZOAKA dit Monseigneur qui détruisait certains sanctuaires publiquement en expliquant de manière détaillée les éléments constitutifs du *Ndjobi*. Mais la secte après une éclipse réapparaissait tout en changeant de nom. Ces nouvelles appellations conféraient une nouvelle légitimité au culte avec tout ce que l'on pouvait dire de bon.

Malgré les innovations et les changements de noms que l'on peut apporter au culte *Ndjobi*, il assume les mêmes fonctions celles de réprimer la sorcellerie, le vol, l'adultère et l'empoisonnement.

L'avènement de *Ndjobi* à ETOUMBI a été un soulagement pour la population qui ne savait plus à quel Saint se vouer.

Mais le contact *Ndjobi* argent fait que le culte soit devenu progressivement une source pour procurer de l'argent puisqu'on pouvait commettre des "péchés" et être gracié par *Ndjobi* moyennant argent. On peut donc dire que *Ndjobi* né en pleine exploitation coloniale ne pouvait pas ne pas s'adapter à l'économie marchande.

Depuis son avènement *Ndjobi* a dû faire face à toutes les formes de contestation émanant de l'administration coloniale, du pouvoir étatique, du Christianisme colonial: le Catholicisme et le Protestantisme. Enfin de celles des Nouvelles Eglises.

**DEUXIEME PARTIE**

**NDJOBİ FACE A L'ADMINISTRATION COLONIALE,  
POST COLONIALE ET AU CHRISTIANISME.  
PENDANT ET APRES LA COLONISATION.**

Si la première partie de notre recherche a été consacrée aux différentes forces en présence pendant et après la colonisation, la seconde partie en revanche sera consacrée aux différentes contestations auxquelles *Ndjobi* a dû faire face depuis son avènement à Etoumbi jusqu'à nos jours.

Le premier chapitre est consacré aux premières rivalités que *Ndjobi* a affrontées notamment contre l'Eglise catholique et contre un mouvement syncrétique venu du Gabon et dirigé par Pascal ZOAKA dit Monseigneur.

Le deuxième chapitre retrace les démêlés que *Ndjobi* a eus avec différents pouvoirs post-coloniaux qui se sont succédé depuis l'accession du Congo à la souveraineté nationale. Et enfin, il se termine par les conflits entre les mouvements prophétiques, implantés à Etoumbi, et *Ndjobi*.

## **Chapitre I : Ndjobi face aux Travailleurs d'Etoumbi et les Premières tentatives de destruction**

### **Section I : Ndjobi face aux Travailleurs d'Etoumbi**

L'implantation d'une huilerie et l'installation d'un poste administratif colonial à Etoumbi ont favorisé l'arrivée massive des divers peuples de la Cuvette congolaise dans la localité. Etoumbi fait partie des six districts ou sous préfecture d'une région nouvellement créée appelée Cuvette - Ouest.

La création de la Cuvette - Ouest a été suggérée par le constat amer fait ici par des cadres, des intellectuels et des populations, des plans et des programmes de développement conçus dans ce pays (Congo) n'ont aucun bénéfice dans la Cuvette Ouest oubliée, du pouvoir central, sous administrée par la préfecture. Plusieurs raisons ont milité pour sa création rendue possible par le processus démocratique que le Congo venait de connaître.

Avec une superficie de 28.600 km<sup>2</sup>, la Cuvette Ouest comprend: six districts: Etoumbi, Ewo, Kelle, Mbama, Mbomo, et Okoyo. Elle est limitée à l'Ouest par la République du Gabon, à l'Est par la région de la Cuvette centrale et au Nord par la région de la Sangha. Elle a une population d'environ 44.000 habitants.

La Cuvette occidentale est une région de collines et des plateaux, éléments de la ligne de crête et du partage des eaux entre les bassins de l'Ogoue au Gabon et celui du fleuve Congo. Elle culmine à environ 700m vers le nord Ouest aux confins de la Sangha. Cette région est drainée par les cours d'eau du bassin supérieur de la Likouala-Mossaka, de la Mambili, du Kouyou et de l'Alima.

On distingue deux sous climats dans la région. Au Nord le climat qui domine est de type équatorial. Il pleut toute l'année. La saison sèche est pratiquement inexistante et la hauteur annuelle des précipitations varie entre 1700 et 1900 mm d'eau. Au Sud de la haute vallée de la rivière Kouyou la zone baigne dans un climat de type subéquatorial avec ses saisons sèches et une saison de pluies. La température moyenne, de l'ordre de 26° accuse des faibles variations.

Dans les sous préfecture de Kelle et Mbomo, on rencontre des sols jouissant pour la majorité d'une bonne économie en eau. Ces sols sont favorables au développement des cultures de rentes industrielles.

Ancienne capitale de la circonscription des Bakota, Etoumbi est construit sur les bords de la rivière de la Likouala-Mossaka. Cette localité, depuis l'époque coloniale, est considérée comme la capitale économique de l'ancienne région de la Likouala-Mossaka grâce à la culture industrielle du palmier à huile introduite dans localité au début de ce siècle par les frères TRECHOT.

Etoumbi compte plus de 7.000 habitants. Elle comprend les Ngaré originaires de la localité, les Mboko, les Tégué, les Mberé, les Kota, les Mongom et d'autres ethnies voisines venant surtout des régions limitrophes. Ces peuples se



sont retrouvés dans la circonscription d'Etoumbi dans le cadre d'une économie capitaliste marchande introduite dans la contrée par les frères TRECHOT et faisant de ce centre concessionnaire une cité ouvrière cosmopolite où cohabitent tous les groupes ethniques de la Cuvette y compris quelques étrangers notamment les Gabonais.

On comptait près de mille travailleurs, selon les archives de la Régie nationale des palmeraies du Congo R.N.P.C.(1).

Pour l'allocation salariale, l'administration coloniale qui avait aussi ses travailleurs tout comme les frères TRECHOT déversait plus sept cent soixante dix-huit mille huit cent francs CFA ( 778.800 ) pour tous les salariés en 1920 de l'ancienne région de la Likouala - Mossaka. Et quarante ans après c'est-à-dire en 1960 ce chiffre a considérablement augmenté soit neuf millions cent quarante huit mille pour toutes les catégories des travailleurs confondus. Il nous est difficile de dire avec précision qu'elle était la part de la circonscription d'Etoumbi, mais ce que nous savons c'est que la portion de la C.F.H.C. était la plus importante, car elle était estimée à plus de 88% et la petite part revenait à l'administration coloniale soit 12%.(2). Ce que nous savons également c'est que la circonscription d'Etoumbi avait plus de la moitié des travailleurs et l'on peut dire qu'Etoumbi était devenu le pôle d'attraction de l'économie marchande introduite par les Européens et le lieu de rencontre de deux cultures: africaine et occidentale.

L'introduction de nouvelles valeurs fondées sur l'argent dans la circonscription a entraîné des nouvelles formes de valeurs et de relations, au sein des communautés ethniques présentes à Etoumbi, qui n'étaient plus basées sur les anciennes transactions commerciales précoloniales.

Ces nouvelles formes de relations devenaient une source de conflits entre ceux qui avaient intégré le système d'exploitation capitaliste et ceux qui n'en faisaient pas partie. Toutefois, il faut signaler que les cas de conflits engendrés par cette nouvelle donne étaient négligeables. Mais, les cas de conflits qui entraînaient les phénomènes de sorcellerie étaient surtout dus à l'adultère parce que les travailleurs « émigrés » travaillant à Etoumbi étaient en majorité des célibataires. Et s'ils avaient des épouses celles-ci assez souvent n'étaient pas avec eux. Cette situation explique le taux élevé des adultères et engendre des conflits qui ne se limitent pas seulement au paiement de l'amende mais ils peuvent prendre d'autres formes de réparation plus subtiles tel que le recours à l'empoisonnement du rival sexuel ou aux pratiques de sorcellerie connues à Etoumbi. L'empoisonnement n'est pas dû seulement aux rivalités libidinales mais aussi aux rivalités professionnelles.

1 La Régie Nationale des Palmeraies du Congo a été créée par la loi 11908/66/ du 6 juin 1966 qui porte son organisation. Elle a succédé à la Compagnie Française du Haut et Bas Congo qui est née des cendres de la C.F.H.C.

2 Ces statistiques que nous inscrivons ici nous les tenons de MAZENOT qui n'est pas seulement l'auteur de la LIKOUALA - MOSSAKA (1971) mais aussi ancien administrateur colonial de l'ancienne LIKOUALA - MOSSAKA

Celles-ci peuvent aboutir aux pratiques de sorcellerie. Les cas de vol peuvent également entraîner les mêmes types de représailles.

C'est en pleine exploitation capitaliste et au milieu des conflits intercommunautaires liés aux vols et aux adultères, aux empoisonnements et aux cas de sorcellerie que *Ndjobi* a été introduit à Etoumbi non pas pour intégrer le système capitaliste existant, mais pour estomper les nombreuses divergences accentuées par l'économie de marché imposée aux populations du bassin de la Likouala-Mossaka par les Européens. L'avènement de *Ndjobi* fut salubre (1) dans la mesure où il a pu diminuer les cas de décès dus à la sorcellerie et à l'empoisonnement, au vol et à l'adultère, il n'en demeure pas moins que sa présence n'avait pas mis fin définitivement aux phénomènes de sorcellerie, de vol et d'adultère. La persistance de ces phénomènes maléfiques a fait que *Ndjobi* s'implante de façon durable et définitive dans cette partie du Congo pour mener une lutte sans merci contre ces phénomènes jugés diaboliques par la population d'Etoumbi.

L'avènement de *Ndjobi* à Etoumbi n'avait pas suffisamment attiré beaucoup d'adeptes à ses débuts.

Le cercle d'adeptes s'est agrandi au fil du temps pour plusieurs raisons: d'abord, comme culte anti-sorcellerie beaucoup de personnes y ont adhéré pour se protéger contre les éventuelles agressions sorcières dont ils pouvaient être victimes; ensuite, comme une danse folklorique: il a attiré en masse ceux qui aiment danser; puis, comme culte thérapeutique: il a traité beaucoup de malades qui sont devenus ses adeptes et enfin comme une institution juridique: il a également intéressé ceux qui étaient accusés injustement de sorciers pour que justice soit faite.

Au départ, les droits d'adhésion furent symboliques et forfaitaires s'élevant à peu près à 10F. Ce droit d'adhésion a connu une terrible «inflation». On estime actuellement à plus de 50.000 F le droit d'adhésion. Le droit d'acquisition des connaissances ésotériques a lui aussi connu une ascension très fulgurante. On ne se contente pas seulement de donner des sommes exorbitantes évaluées à près de 400.000 F mais aussi, il faut offrir à l'initiateur *Ndjobi* une série d'objets tels que bassines, sacs de sel, marmites, chiens... Ces droits excessifs d'adhésion et d'initiation ont suivi l'évolution des choses c'est-à-dire ils ont évolué au fur et à mesure que les revenus des travailleurs connaissaient une ascension.

---

<sup>1</sup> Les personnes interrogées nous disent qu'avant l'arrivée de NDJOBI la situation était très pénible car on enregistrait au moins deux morts par semaine, mais quand NDJOBI était venu on pleurait moins. L'inexistence des archives en matière de criminalité et des statistiques sur les décès observés avant et après l'arrivée de NDJOBI. Cette absence ne nous a pas permis de vérifier les dires de nos enquêtés

Cette raison ne suffit pas pour expliquer ces taux « inflationnistes ». Il faut, à cette raison, ajouter la convoitise mercantiliste des responsables de *Ndjobi*.

Eu égard aux sommes exorbitantes exigées aux adeptes par les responsables de *Ndjobi*, on peut dire que *Ndjobi* a intégré le système marchand où seul compte le profit, car ses responsables pouvaient passer sous silence certains crimes moyennant argent, épargnant ainsi les criminels de la mort. On peut donc affirmer comme Georges DUPRE que « *Ndjobi* est passé de la guérison à l'enrichissement.»<sup>(1)</sup> Le passage de la guérison à l'enrichissement est le propre des cultes néo-traditionalistes connus en Afrique, c'est ce que constate Peter GESCHIERE en parlant du culte anti-sorcellerie au Cameroun appelé *Obasinjom*. Après tout, note Peter GESCHIERE «*Obasinjom* lui-même se range ainsi dans le domaine des forces occultes. Et les développements récents, chez les *Bakweri*, indiquent qu'il peut être corrompu par les vieux qui sont partout en Afrique, les vrais maîtres de ce domaine.»<sup>(2)</sup> *Ndjobi* considéré comme une institution de moralisation traditionnelle ne pouvait pas exister sans déranger le clergé catholique qui voyait en lui la survivance de l'obscurantisme fétichiste africain.

<sup>1</sup> Georges DUPRE, op. cit. p. 356

<sup>2</sup> Peter GESCHIERE (1993) SORCELLERIE ET POLITIQUE EN AFRIQUE, Paris, Kartala, p 197

## **Section II: Les Premières tentatives d'anéantissement de *Ndjobi* par le clergé catholique.**

Les rapports entre les missionnaires et les peuples africains furent au départ tendus, car on signalait des hostilités ouvertes entre ces peuples et les « envoyés de DIEU ». Et ensuite, ils se normalisaient progressivement. Cette amélioration des relations entre les populations locales et les « représentants de DIEU » n'a pas ôté à ces derniers la volonté de débarrasser les Africains de ce qu'ils appelaient « l'obscurantisme fétichiste africain » afin que ceux-ci se donnent corps et âme aux vertus du Christianisme triomphant et acceptent les bienfaits de la civilisation occidentale. C'est le rôle assigné aux évangélistes européens que recommandait Monseigneur REUKIN: « Vous devez détacher et faire mépriser tout ce qui pourrait leur donner le courage de nous affronter. Je songe, ici, spécialement à leurs fétiches de guerre qu'ils ne prétendent point ne pas abandonner et vous devez mettre en œuvre pour les faire disparaître. »<sup>(1)</sup>

Cet effort de conversion des Africains au Christianisme fait de l'idéologie coloniale une référence universelle à laquelle les peuples de l'Afrique devaient s'accommoder comme le souligne Achille M'BEMBE « L'idéologie de l'universalité chrétienne est souvent allée de pair avec une politique de puissance dont les objectifs déclarés étaient de subordonner à l'occident toutes les formes culturelles jugées différentes. »<sup>(2)</sup>

Le contact entre les Africains et les « religions du livre » ont apporté leurs premiers fruits car on assistait à la création des premiers villages chrétiens et aux mariages chrétiens qui étaient « bénis par DIEU ».

Quelle était l'attitude du clergé catholique à l'époque coloniale, à l'égard de *Ndjobi* ?

Les Missionnaires européens, en imposant aux populations un style de vie orienté vers les intérêts de leurs métropoles au détriment de la culture autochtone, ont réellement joué un rôle des auxiliaires pour des colonisateurs. Si la première mission des religieux fut accomplie avec succès avec l'installation des villages catholiques et des mariages chrétiens; la deuxième mission qui consistait à débarrasser les populations indigènes de tous ceux des colonisés qui pouvaient nuire les colonisateurs dans leur œuvre « d'universalisation » a, en revanche, connu un succès mitigé; car les Africains n'avaient pas abandonné leurs fétiches. On entend par fétiche, en se référant à la définition de Collette PIAULT, les « divers objets doués d'une puissance magique plus ou moins spécifique qui augmente la puissance, la sécurité ou simplement le bonheur de ceux qui les possèdent. »<sup>(3)</sup>

<sup>1</sup> Monseigneur REUKIN, op. cit. p.2

<sup>2</sup> Achille M'BEMBE, op.cit.p.48

<sup>3</sup> Colette PIAULT (1975) « Les conventions diaboliques » in PROPHEÉTISME THERAPEUTIQUE, Paris, Hermann, p.141

Mais le rapport de forces entre la culture indigène et la culture occidentale était en faveur des Européens car la culture indigène africaine, comme le constate Prosper NGAKENI «a subi de terribles dévastations dans ces croyances surtout et cela d'autant plus dommageable que ces croyances étaient intimement liées aux pratiques médicales et médicinales qu'elles prolongeaient, ce que les Missionnaires prenaient pour les sorciers et qu'ils combattaient comme tels. » (1)

Les Missionnaires jouaient le rôle des agents de renseignements en faisant, au nom des principes bibliques, avouer les crimes commis par les adeptes et les faits jugés contraires à la morale chrétienne et ils transmettaient les aveux des croyants aux administrateurs qui, à leur tour, sanctionnaient les éventuels criminels. C'est ce que confirme l'Abbé Noël OGNIE qui avait écrit un article, dans la revue "LIAISON". Cet article dénonçait les pratiques sataniques de la secte. Suite à cet article un arrêté a été pris par l'Administrateur de la Région interdisant la pratique de *Ndjobi* dans la Préfecture de la Likouala - Mossaka. Il reconnaît également avoir été dans le sanctuaire pour détruire ce qu'il appelle les œuvres sataniques car *Ndjobi*, à l'entendre, n'avait rien de salubre. C'est plutôt une imagination diabolique mise au point par des hommes pour nuire à leurs semblables nous a confié l'Abbé OGNIE.(2)

La lutte menée par le clergé catholique contre les pratiques de sorcellerie en général et en particulier contre *Ndjobi* n'avait pas annihilé la « ferveur fétichiste » des responsables de *Ndjobi* puisqu'ils s'organisaient de façon discrète pour réhabiliter la société secrète. C'est ce que Achille MBEMBE appelle « l'indiscipline culturelle. » Ce que nous appelons société secrète ici, est un ensemble d'individus qui se choisissent en fonction de leur degré d'intégration par les rituels initiatiques et créent une association qui développe une doctrine, les connaissances plus ou moins ésotériques et des codes pour la communication interne.

Le nombre d'adeptes était en perpétuelle augmentation au fur et à mesure que *Ndjobi* se montrait efficace en résolvant au sein de la population d'Étoundi les conflits liés à la sorcellerie, à l'empoisonnement, au vol et à l'adultère. Les adeptes venaient en grande partie des communautés chrétiennes compte tenu du fait qu'ils ne trouvaient pas ce qu'ils recherchaient dans la Bible. On ne continue pas de se rendre chez le *Nganga*, nous dit Eric DE ROSNY, «ni par plaisir, ni par manque de médecins, mais par ce qu'il guérit ».(3) En effet, ce que les adeptes du *Ndjobi* recherchaient c'était la guérison, la disparition des empoisonnements, de l'adultère et du vol.

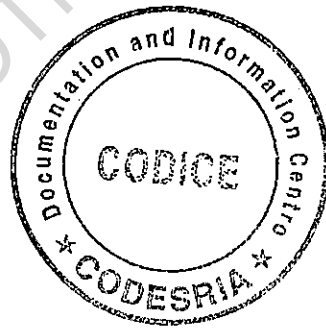
<sup>1</sup> Prosper NGAKENI (1985) PROBLEMES ACTUELS D'EDUCATION EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO, RDA KUVOUVOU, EDITION BANTU, P36

<sup>2</sup> La revue liaison étant inexistante dans les bibliothèques nous nous sommes contentés d'interroger l'auteur de l'article c'est-à-dire l'Abbé Noël OGNIE qui passe sa retraite dans l'archevêché d'OWANDO. Il reconnaît avoir mené une lutte contre NDJOBIBI, il a détruit certains sanctuaires aux alentours d'EWO, l'actuelle capitale de la Cuvette Ouest.

<sup>3</sup> Eric de ROSNY (1992) L'AFRIQUE DES GUERISONS, Paris, Kartala, p.29

Le clergé catholique a, certes, mené une action répressive contre les pratiques de sorcellerie, mais il n'a pas pu éliminer de façon radicale ces pratiques, parce que à chaque fois que ces pratiques étaient combattues, elles entraient dans la clandestinité et elles réapparaissaient quand le harcèlement disparaissait. Toutefois ces pratiques peuvent disparaître définitivement non pas sous la pression de la Bible mais par la substitution de nouvelles pratiques jugées plus efficaces que les anciennes qui se dissolvent dans les nouvelles pratiques. C'est ainsi que beaucoup des cultes traditionnels se sont incorporés dans le *Ndjobi*.

Si les mesures restrictives de l'administration coloniale n'ont pas pu mettre fin à *Ndjobi*, il faudra attendre peut-être Pascal ZOAKA chef d'un mouvement syncrétique venu du Gabon qui a mené des campagnes publiques de destruction de ce culte



### Section III: Les Tentatives de Destruction de *Ndjobi* par Pascal ZOAKA

Si l'avènement du culte *Ndjobi* fut un soulagement, il n'en demeure pas moins que la secte au contact avec l'argent prenait l'allure d'une société commerciale où seul le profit primait au lieu de la guérison que *Ndjobi* était censé apporter. On assistait à une situation inverse, nous disent des personnes interrogées : les responsables de *Ndjobi* au lieu de réprimer les pratiques de sorcellerie comme exige ce culte, ils vont, au contraire, les incorporer, sous l'effet corrupteur de l'argent, dans le *Ndjobi*. On assiste, ici, à l'action néfaste de l'argent sur les croyances magico-religieuses des Africains. Il en est de même pour ceux qui étaient considérés comme sorciers. Ces derniers pouvaient être acquittés moyennant argent.

La pratique de *Ndjobi* ne pouvait pas s'effectuer sans attirer l'attention des Prophètes qui voyaient de cette institution une menace maléfique aux services des criminels. Pascal ZOAKA dit Monseigneur, un Prophète, s'est résolu de lutter contre toutes les pratiques dites fétichistes y compris *Ndjobi*.

Qui est Pascal ZOAKA ? C'est un Kota habitant la zone de Mekambo au Gabon. Il est réputé tant au Gabon qu'au Congo où il venait travailler en détruisant toutes les pratiques dites fétichistes. A chaque fois qu'il « opérait » il évoque le nom de Mademoiselle. Cette évocation est liée selon les personnes interrogées, aux démêles que Monseigneur a eus avec le « Professeur » NDOMBAKESSA, au sujet de l'adultère que ZOAKA alias Monseigneur avait commis avec la femme du « Professeur ». Pour réprimer cet acte le « Professeur » l'avait contraint d'avoir les relations sexuelles avec sa sœur qui l'accompagnait afin de transgresser le tabou de l'inceste. Du retour du GABON, la sœur de Monseigneur avait trouvé la mort. Et elle était revenue en songe chez son frère pour lui transmettre la « puissance » pour lutter contre toutes les pratiques qui dépravaient les sociétés.(1)

Mais la version de Guy GEORGY sur le mouvement syncrétique venu du Gabon animé par Pascal ZOAKA paraît plus plausible et correspond à la réalité que celle émanant de nos informateurs. L'auteur du livre *LE PETIT SOLDAT DE L'EMPIRE* nous dit ceci pour expliquer l'origine de ce mouvement syncrétique: « Quelques mois plus tôt à Mekambo sur l'Ivindo une nouvelle religion était apparue sur les traits d'une demoiselle blanche rayonnante de lumière dans la nuit opaque de la grande rivière ; alors qu'un piroguier attardé regagnait son campement de pêche une lueur fulgurante avait jailli à l'avant de l'esquif « Ne crains rien avait dit l'apparition, je suis Mademoiselle et voici mon message: « Si ta vie est malheureuse, si le pays ne va pas bien, si le mal et les

<sup>1</sup> Pascal ZOAKA est plus connu à MBOMO qu'à ETOUMBI ce qui nous a contraint d'aller à MBOMO à plusieurs fois pour interroger certaines personnes surtout celles qui ont assisté à des tournées de ZOAKA. Les démêles que ZOAKA a eus avec le « Professeur » nous ont été révélées par ces enquêtes. Professeur est le nom donné à NDOMBAKESSA car il possédait suffisamment des connaissances en matière de guérison et surtout de voyance et il était sollicité par les malades.

obstacles se dressent de toute part c'est parce qu'il y a trop de mauvais fétiches, aussi faut-il les détruire. Rejoins les compagnons vous êtes désormais mes messagers laissez votre travail et partez sur les routes. » La lumière s'éteignit et l'homme étourdi regagna à la hâte son lieu de couchage sans souffler mot à ses compagnons. Mademoiselle lui en prit car le ciel réagit aussitôt : un clair puissant illumina la pièce et Mademoiselle courroucée apparue aux dormeurs stupéfaits, « Hommes de peu de foi, dit elle en Bakota, levez-vous et partez ! Voici ma force, elle s'appelle Boussole. Elle remet alors à l'élu une baguette d'ébène à bout d'ivoire et s'évanouit dans les ténèbres. »<sup>(1)</sup> Interrogé par Joseph TONDA, ZOAKA reconnaît avoir été investi par Jean BAPTISTE<sup>(2)</sup>.

Il reconnaît également qu'il n'était pas le seul à être investi. Il cite KOLO à Douala, Jean à Yaounde tous deux Camerounais; TCHIKAYA au Tchad et Eman BONCOEUR à Souanke au Congo.<sup>(3)</sup>

L'aptitude à anéantir les pratiques dites fétichistes est liée, semble-t-il, plus à une initiation qu'à une puissance divine. Comment opère Monseigneur pour déceler les malfaiteurs? Il voyage de village en village soit sur sa propre initiative, soit qu'il est invité par les responsables des villages qu'il visite. Une fois de plus nous retenons la description faite par Guy GEORGY, car elle confirme celle que nous avons recueillie sur le terrain. « Parvenus sur les places des villages les messagers de Mademoiselle revêtus de chasubles taillées dans des sacs de farine plantaient en cercle sept piquets sur lesquels brûlait une chandelle ou une demi papaye remplie d'huile de palme et pourvue d'une mèche. Au centre du cercle, une image de fille découpée dans une revue de la mode européenne était fixée au sol par une longue épine. Les curieux affluaient, aussitôt, les « mimbara » leur oignaient la poitrine avec une eau blanche recueillie, disaient-ils, la nuit dans les cimetières et leur réclamaient cinq francs. Ensuite ZOAKA prenait la parole et dépeignait en termes apocalyptiques les méfaits des mauvais fétiches qui ne dissimulait sur lui ou dans sa maison un symbole maléfique. Bref que celui qui était sans tâche lève le premier la main car l'heure de l'expiation était venue la foule s'émouvait, chacun apportait son « gris-gris » et dénonçait les timides et les tricheurs. Les sorciers contraints de s'agenouiller sur les cailloux pointus ou de grains de maïs étaient battus et mis en demeure pour livrer leurs secrets. »<sup>(4)</sup>

Au sujet de *Ndjobi* à Etoumbi, ZOAKA, dans l'entretien qu'il a eu avec Joseph TONDA, reconnaît avoir été dans la localité en 1956 pour la première fois où il détruit l'unique sanctuaire d'Etoumbi.

<sup>1</sup> GUY GEORGY(1994) PETIT SOLDAT DE L'EMPIRE, Paris, Flammarion p.184

<sup>2</sup> Jean BAPTISTE: Personnage biblique qui annonçait l'arrivée de JESUS qui devait faire mieux que lui « Moi, je vous baptise avec de l'eau or JESUS le fait avec le Saint-Esprit » chapitre 1 Verset 26-28.

<sup>3</sup> Joseph TONDA en mission de recherche financée par l'ORSTOM en 1994 à MEKAMBO

<sup>4</sup> GUY GEORGY, op. cit p. 186



Il a découvert les crânes d'hommes qu'on faisait passer pour les crânes de chimpanzés. Après son passage et quelques années plus tard les responsables des sanctuaires se réorganisaient pour répondre à la demande pressante de leurs adeptes et pour satisfaire leur soif d'enrichissement, leur désir de gagner de l'argent. Ainsi le culte *Ndjobi* fut réhabilité. Les tentatives de destruction de Monseigneur ont, certes, discrédité le culte mais elles n'ont pas mis fin de manière définitive à la pratique de *Ndjobi* qui est resté une association thérapeutique et anti-sorcellerie incontournables dans toute la région de la Cuvette.

La sublimation et la transformation du phénomène Monseigneur, poursuit Guy GEORGY, en un culte ritualisé donnèrent naissance à un mouvement religieux : " LE ZOAKA-ZOAKA " doté d'une hiérarchisation propre et d'un « évêque » Monseigneur Pascal ZOAKA qui se fixa au Gabon. Ce nouveau syncrétisme ne pouvait exister sans susciter l'attention de l'Eglise catholique qui voyait de ce mouvement, une nouvelle source de remise en cause de sa légitimité chez les personnes acquises à la cause du Christianisme. Il est, certes, vrai que ZOAKA reprochait aux évangélistes leur manière d'agir; celle de tronquer la vérité. Mais on ne peut pas parler d'une confrontation ouverte et publique entre les prêtres catholiques et Monseigneur. L'Eglise catholique avait entrepris quelques actions pour contrecarrer de celles de Monseigneur qui après son passage plantait un morceau d'arbre appelé *Piquet* au milieu de chaque village. Ce *Piquet* qui avait mission de contrôler les personnes qui transgressaient les normes morales établies ou imposées par Pascal ZOAKA, les prêtres catholiques les considéraient comme de signes de contestation de l'autorité du Christianisme.

L'abbé Noël OGNIE reconnaît avoir démolit les *Piquets* que Mademoiselle établissait dans chaque village. Monseigneur, nous dit l'abbé OGNIE, enlevait des fétiches y compris les reliques du *Ndjobi* pour les remplacer par autre fétiche appelé « *Piquet* ».

L'inquiétude de l'Eglise catholique n'était pas fondée sur la surplantation d'une pratique fétichiste par une autre, mais une contestation de l'autorité du Christianisme.

On peut donc dire que les tentatives de destruction de *Ndjobi* par ZOAKA n'ont pas pu mettre fin à la pratique de *Ndjobi* à Etoumbi. L'Eglise catholique et Monseigneur se passent tous pour les envoyés de DIEU, cependant ils n'ont pas mené une action concertée pour détruire *Ndjobi*.

## **CHAPITRE II : *Ndjobi* sous Le Pouvoir Post Colonial**

### **Section I: *Ndjobi* sous Le Premier Régime Politique Congolais**

L'accession du Congo à la souveraineté nationale en 1960 s'est réalisée dans un climat pacifique et dans un cadre politique pluraliste après une guerre civile ethnique celle de 1959 appelée: émeutes de Brazzaville. C'est dans ce contexte de pluralisme politique qu'on a assisté à un relâchement des mouvements syncrétiques apparus pendant la colonisation. C'est également au cours des années 60 que les mesures restrictives concernant les cultes dites traditionnels ont été assouplies. *Ndjobi*, comme culte, a bénéficié de cet assouplissement.

Il s'est réorganisé après une série de dénonciations dont il a été victime pendant la période coloniale suite à l'action concertée de l'administration coloniale et du clergé catholique et suite à sa mise en quarantaine par " Monseigneur ".

S'il est admis que pendant la colonisation, il y a un foisonnement des mouvements syncrétiques en Afrique il n'en demeure pas moins que certains mouvements se sont consolidés. Toutefois, il y a eu tout au début de la décolonisation un fléchissement qui s'explique en partie par le fait que ces mouvements étaient, au début, au service d'une cause : les indépendances des peuples opprimés d'Afrique. L'accession de ces pays à la souveraineté nationale a contraint ces mouvements syncrétiques d'être plus au service d'une cause religieuse qu'au service des revendications indépendantistes. Cependant, il y a eu d'autres formes de syncrétisme plus attaché à la réalité locale qu'aux principes bibliques qui sont les cultes magiques anti - sorcellerie et qui n'avaient de contenu syncrétique que de nom, excepté quelques rares emprunts des religions occidentales. On parlera, ici, du néo-traditionalisme, même s'il n'est pas exempté d'une certaine forme de syncrétisme, si l'on admet le syncrétisme comme une fusion des tendances religieuses occidentales et des tendances religieuses traditionnelles.

Pendant la période de l'accession du Congo à l'indépendance, le culte *Ndjobi* s'est, au contraire, propagé dans les diverses localités de la circonscription d'Etoumbi. Ainsi on dénombrait quatre sanctuaires entre Etoumbi et Kelle; trois sanctuaires entre Etoumbi et Mbomo; un sanctuaire entre Makoua et Etoumbi et plus cinq sanctuaires entre Ewo et Etoumbi.

Cette expansion est due au relâchement de la censure dont il a été l'objet pendant la période coloniale et à la souplesse des nouvelles institutions publiques qui prônaient la liberté de croyance et d'association. S'il est établi que *Ndjobi* s'est propagé avec plus de cinq sanctuaires aux alentours d'Etoumbi, à cette époque, c'est aussi vrai que *Ndjobi* n'avait pas changé ses pratiques car tout en étant un culte anti-sorcellerie, il continuait à développer ses méthodes mercantilistes.

C'est ainsi, faute des nouveaux adhérents, il en cherchait en utilisant des méthodes très subtiles et pernicieuses. En effet, au lieu d'assumer ses missions traditionnelles à savoir : celles de protéger tout individu contre la sorcellerie, *Ndjobi* devenait plutôt une sorcellerie en puissance qui pratiquait toute forme de sorcellerie connue à Etoumbi. C'est ainsi on pouvait par exemple être atteint du *Mwandza* et être soigné par *Ndjobi*. Cette omnipuissance de *Ndjobi* à soigner toutes les maladies est liée à l'incorporation de tous les sorciers et de leurs pratiques dans l'association. Ils ont intégré la secte pour se protéger ou pour se soigner mais aussi pour jeter les mauvais sorts afin que les nouveaux malades intègrent le culte et qu'ils reçoivent des soins adaptés à leur maladie.

C'est au cours de cette période de l'accession du Congo à l'indépendance que s'est développée en *Ndjobi* cette capacité de nuisance qui fait de lui une "sorcellerie en liberté" selon l'expression consacrée par Georges DUPRE. C'est ici qu'apparaît ce que Peter GESCHIERE évoque en parlant de la sorcellerie du dehors c'est à dire un sorcier qui «mange» une victime sans que cette personne soit membre de sa famille. Mais après les années de l'indépendance, le culte aura de sérieux démêlés avec le pouvoir révolutionnaire de l'époque parce que le pouvoir socialiste l'avait perçu non seulement comme une sorcellerie en liberté mais également comme une tentative d'opposition aux principes révolutionnaires. Tant il est vrai que ces derniers sont incompatibles aux principes de la secte qui sont, selon les « Révolutionnaires », source d'aliénation du peuple congolais.

## **Section II : Ndjobi sous la période dite révolutionnaire et sous la gestion du Parti Congolais du Travail.**

L'accalmie entre les pouvoirs publics et le *Ndjobi* n'a été que de courte durée car en 1964 le culte fera face à de grands ennuis avec les différents pouvoirs qui vont se succéder. L'arrivée des « Révolutionnaires » au trône va déclencher une série de conflits, qui vont se poursuivre même après les « Révolutionnaires » contre tout ce qui était jugé rétrogradé, *Ndjobi* faisant partie des institutions jugées contestataires de l'autorité établie.

C'est au cours de cette période dite révolutionnaire que l'on peut parler de stratégie de *Ndjobi* à faire face à toutes les éventualités dont il a été victime.

L'arrivée des « Révolutionnaires » a été marquée par deux étapes : la première étape, c'est celle du déclenchement de la Révolution ; la deuxième étape c'est celle de son réajustement.

Le déclenchement de la « Révolution » fut d'abord une insurrection menée par les syndicalistes contre le pouvoir de l'Abbé Fulbert YOULOU taxé de néo-colonialiste.

Si au départ le but principal de la révolte syndicaliste était de chasser du gouvernement certains ministres jugés indésirables par leur attitude ostentatoire, le maintien de ces ministres déclencha une révolution politique qui entraîna la démission du Président YOULOU. Un gouvernement dit de technocrates succéda au régime de YOULOU. L'arrivée des technocrates non préparés pour assumer ou conduire la Révolution à bon escient ne facilitera pas les choses. Le tâtonnement de la « Révolution » engendrera une déception chez les jeunes qui fondaient leur espoir sur la « Révolution ». Les jeunes vont s'organiser en créant les comités de quartier pour soutenir la « Révolution ». Il faudra attendre une année pour assister à la création des institutions politiques ayant pour mission de canaliser et de renforcer la Révolution. Au cours de la même année le Mouvement National de la Révolution va voir le jour sous la direction du Président Alphonse MASSAMBA DEBAT en 1964. La naissance et la reconnaissance de la Jeunesse du Mouvement National de la Révolution dotaient la JMNR d'une légitimité qui marquait son entrée dans un régime dont elle allait devenir élément de tout premier plan.(1)

La Jeunesse du Mouvement National de la Révolution était considérée comme " le fer de lance de la Révolution " parce qu'elle était une institution née d'une contestation politique, elle regroupait à son sein tous ceux qui contestaient le régime de l'Abbé Fulbert YOULOU perçu comme le prolongement de la colonisation dont ils n'ont pas tiré grande chose et elle contestait également la logique traditionnelle qui l'inféodait. La structuration du Mouvement était très

1 Ces propos que nous avons recueillis auprès de DALLA ancien révolutionnaire et idéologue du Parti Congolais du Travail, actuellement il est délégué politique du Président de la République Denis SASSOU NGUESSO.

rapide car les comités de la Jeunesse du Mouvement National de la Révolution ont été installés dans toutes les localités. Le contrôle direct ou indirect du pouvoir était la systématisation de la Jeunesse du Mouvement National de la Révolution où elle était impliquée dans l'entreprise du contrôle. Dotés d'une nouvelle légitimité, les jeunes s'étaient substitués aux policiers. C'est au cours de cette période révolutionnaire que l'administration fut noyée par la Jeunesse du Mouvement National de la Révolution comme le fait remarquer BONNAFE « l'administration se trouvait ainsi doublée d'une conscience inquisitoire qui le contestait parfois par son pouvoir de décision. »(1)

La mise en parenthèses de l'administration s'explique par le fait que la jeunesse qui croyait et espérait en la « Révolution » n'avait rien gagné de significatif d'où un sentiment antipathique à l'égard des administrateurs. Elle s'attaquait également aux aînés dont elle contestait l'autorité juridique, la tutelle; mais la jeunesse s'en prenait surtout violemment aux pratiques dites fétichistes en instaurant une opération appelée « l'incendie des fétiches » Aucune pratique dite fétichiste ne fut épargnée et ceci à l'échelle nationale. *Ndjobi*, qui est une pratique dite fétichiste, était concerné et ses reliques furent incendiées. Les responsables de *Ndjobi* furent emprisonnés après avoir été jugés conformément à l'article 264 qui disposait « Quiconque aura participé à une transaction commerciale ayant pour objet l'achat ou la vente des ossements humains ou se sera livré à des pratiques de sorcellerie, de magie ou de charlatanisme susceptibles de troubler l'ordre public et de porter atteinte aux personnes ou à la propriété sera puni conformément à la loi. » (2)

La spontanéité de la jeunesse à vouloir en découdre avec l'inféodation dont elle a été victime de la part des fétichistes l'a conduit à certains abus. Ces mouvements sporadiques n'avaient rien apporté de décisif contre les « fétiches » et rien n'a changé de l'attitude des « vieux » qui ont continué à pratiquer « les fétiches ».

*Ndjobi*, comme pratique dite fétichiste, a été toujours pratiqué même après l'éclipse du à la « Révolution ». La réapparition de *Ndjobi* coïncide avec la disparition du Mouvement National de la Révolution en juillet 1968. Le réajustement de la Révolution qui a suivi la chute du MNR a permis la création du Parti Congolais du Travail (P.C.T). C'est pendant la gestion du Parti Congolais du Travail qu'on assiste à un assouplissement de l'attitude des nouveaux dirigeants du P.C.T à l'égard de *Ndjobi*. Les nouveaux dirigeants étaient plus préoccupés par l'impérialisme capitaliste et ses valets locaux.(3)

---

<sup>1</sup> Pierre BONNAFE / La jeunesse du Mouvement National de la Révolution au CONGO.

<sup>2</sup> Code Pénal. Applicable en Afrique Equatoriale Française

<sup>3</sup> L'impérialisme et ses valets locaux est une terminologie marxiste de l'époque c'est-à-dire pendant le règne de Marien NGOUABI qui dénonçait le soutien extérieur dont bénéficiait « les réactionnaires nationaux. »

Ces contestations ont énormément perturbé le régime du Président Marien NGOUABI comme le fait remarquer DESJEUX. « En sept ans, NGOUABI n'aura peut être eu que deux ans de répit en 1974 et 1975, grâce au pétrole. Dès le début de son règne, il a dû faire face à deux complots, l'un de droite l'autre de gauche, à une contestation estudiantine et ouvrière et à une opposition menée par YHOMBI alors, chef d'Etat Major. »<sup>(1)</sup> Pendant cette période qui va de 1969 à la Conférence Nationale Souveraine, le Parti Etat se contentait de prendre de résolutions sans pour autant mener une action répressive, du genre des "premiers Révolutionnaires", contre le *Ndjobi*. C'est au cours de la période de l'assouplissement de la répression que *Ndjobi* est réapparu en 1970 à Etoumbi. La réapparition de *Ndjobi* est liée à plusieurs raisons dont deux nous paraissent capitales. La première est liée à un accroissement de la population rendu possible par l'agrandissement de la palmeraie financée par le Fond Européen de Développement (F.E.D). Cet agrandissement nécessitait la présence à Etoumbi d'une importante main d'œuvre. Et celle-ci venait de toutes les localités de la Cuvette congolaise. On estimait la population d'Etoumbi à quatre mille âmes en 1970. La seconde raison est liée à la population qui faisait face aux maux liés à la sorcellerie, à l'empoisonnement, à l'adultère, au vol et également au relâchement de la pression exercée par les "Révolutionnaires" sur les cultes dits fétichistes.

Le relâchement de la pression et la situation des populations habitant Etoumbi victimes des pratiques maléfiques ont conduit ABOUA, un ancien combattant Mberé, à introduire *Ndjobi* à Etoumbi sous le nom de *Ndjobi le Mer*. Selon les convictions de certains adeptes de *Ndjobi* : *Ndjobi le Mer* est très efficace dans la poursuite des criminels comparativement aux autres formes de *Ndjobi* connues et pratiquées dans la localité.

*Ndjobi le Mer* introduit par ABOUA a su pacifier la localité de ces conflits. Selon les propos des personnes interrogées. Et s'il est établi que dès son apparition *Ndjobi le Mer* a su réprimer systématiquement les cas jugés rétrogrades. Il n'en demeure pas moins que ce phénomène subira le même processus à savoir du culte pacificateur il deviendra progressivement une association mercantiliste au service d'une poignée d'individus.

L'enracinement et l'expansion de *Ndjobi* vont attirer l'attention des dirigeants politiques de l'époque qui le considéraient comme une secte, c'est-à-dire une institution hors la loi. Ainsi une série de dénonciations et de condamnations vont frapper les sectes magico-religieuses y compris le culte *Ndjobi*. Des mesures d'interdiction seront prises contre ces sectes lors des congrès du Comité Central du Parti Congolais du Travail comme en témoigne la

<sup>1</sup> Dominique DESJEUX 1980 "Le Congo est-il situationniste vingt ans d'Histoire politique de la classe dirigeante congolaise" in LE MOIS EN AFRIQUE, p.25

déclaration ci-après : « Considérant la liberté des cultes garantie par la constitution congolaise ; Considérant que cette liberté n'est nullement synonyme d'anarchie; Considérant la naissance incontrôlée de nombreuses sectes-religieuses ; Considérant que les pratiques de ces sectes sont de nature à troubler la quiétude des citoyens, la paix des cœurs et la tranquillité des esprits; nous, participants au congrès local de la Cuvette recommandons l'application ferme des dispositions de la loi 21/80 d'Octobre 1980 relatives à l'application de l'article 18 de la constitution sur la liberté de conscience et « de religion ». Les décisions radicales et tranchées du parti au pouvoir ne datent pas d'aujourd'hui elles remontent à la Révolution des 13 14 et 15 août 1963. Toutefois, ces décisions n'étaient pas assorties de textes de loi. La non codification de la répression contre les sectes magico-religieuses s'explique par le fait que ces sectes n'étaient pas aussi nombreuses qu'au moment actuel. Et celles qui existaient n'avaient pas des menées séditeuses contre l'ordre établi du moins apparemment.

Cependant, leur existence suscitait la contestation des différents régimes. Cette série de condamnations et de dénonciations, bien que verbales, se transforme en une répression active contre la secte magico-religieuse : *Ndjobi* en 1974 avec la seconde expédition destructive menée par Pascal ZOAKA dit Monseigneur qui a détruit les sanctuaires de Mbomo et a menacé d'anéantir ceux d'Etoumbi. Les responsables des sanctuaires furent emprisonnés pour avoir profané les tombes et pour s'être livrés à la vente des ossements humains. Les responsables concernés furent condamnés à des peines allant d'un an à cinq ans de prison ferme conformément aux dispositions des articles du code pénal.

On peut donc dire que Monseigneur et les dirigeants de l'ancien parti unique ont mené une croisade répressive contre le culte *Ndjobi* à Mbomo. Pascal ZOAKA révélait aux responsables du Parti Congolais du Travail, Les pratiques sataniques des responsables de *Ndjobi* d'où les sanctions prises contre ces derniers.

La persistance des menaces émanant des autorités politico-administratives et la crainte des expéditions destructives et punitives de Monseigneur ont fait que *Ndjobi* se contente d'être une danse folklorique pour échapper aux éventuelles croisades punitives de la part de Pascal ZOAKA et des autorités juridiques. Le culte *Ndjobi le Mer* se fait reconnaître en 1975 auprès de l'Union Nationale des Ecrivains et Artistes Congolais (U.N.E.A.C.) comme une association folklorique d'entraide mutuelle dénommé : *BALLET TRADITIONNEL OVOUNIKI MBERE* regroupons en son sein les ressortissants d'Ewo, Kelle, Etoumbi, Mbomo et Mbama.

*OVOUNIKI MBERE* signifie rassemblement des Mberé. Il convient toutefois de signaler que les Mberé, bien que constituant la portion la plus importante en hommes de la population de cette partie de la Cuvette, cohabitent avec d'autres populations à savoir : les Kota, les Mboko, les Mongom, les Ngaré

et les Tegué. Mais comment peut-on expliquer la présence des autres peuples dans une association qui privilégie la culture Mberé ? Si les autres groupes ethniques se retrouvent dans *OVOUNIKI MBERE* c'est par ce que ces peuples ont de communs avec les Mberé: *Ndjobi* qui est aussi pratiqué à Mbomo qu'à Ewo.

Le changement d'appellation de *Ndjobi* en *OVOUNIKI MBERE* a fait que *Ndjobi* se débarrasse de son caractère de société secrète; société secrète qui était considérée comme une institution aux menées subversives. En se débarrassant de son caractère de société secrète, il se contente d'être une danse folklorique. Cette substitution de nom et de fonction a permis aux responsables de *Ndjobi* d'être en conformité avec les lois de la République. Et en étant une association folklorique, *Ndjobi* a été invité par les responsables politiques et administratif lors des manifestations commémoratives de la République. (1)

Pouvons nous dire pour autant que *Ndjobi* en se substituant d'appellation et de fonction avait renoncé définitivement à la protection et à la guérison des personnes menacées par la sorcellerie auxquelles il était censé apporter le secours et la répression des actes jugés répréhensibles ?

Afin d'éviter des éventuelles dénonciations, *Ndjobi* a encore fait preuve d'une capacité d'adaptation et de finesse au gré des vicissitudes socio-politiques du pays, car il s'est fait reconnaître auprès de l'Union Nationale des Thérapeutes Congolais(U.N.T.C.) comme une association de guérison dont les membres sont des guérisseurs généralistes qui se disent aptes à traiter toutes les maladies, excepté le SIDA.(2) En devenant une association des guérisseurs, *Ndjobi* a changé de fonction parce qu'il n'avait pas pour mission fondamentale de guérir mais de protéger la société contre les actions maléfiques et de réprimer les actes répréhensibles.

Mais comment peut-on expliquer l'omnipuissance de *Ndjobi* à guérir toutes les maladies quand nous savons que *Ndjobi* était, au départ, incapable de se prévaloir de la guérison thérapeutique des maladies ?

L'explication, que l'on avance ici, est que *Ndjobi* a incorporé en son sein non seulement les « jeteurs de mauvais sorts » mais aussi les guérisseurs des diverses maladies à l'aide des plantes. Cette incorporation a fait du culte un omnipuissant pour réprimer les cas de sorcellerie et pour assurer le traitement des maladies.

---

<sup>1</sup> La première invitation date de 1964 lors de la semaine culturelle organisée à Brazzaville par le Président MASSAMBA DEBAT. Au cours de cette cérémonie, NDJOB I comme danse, avait ravi la vedette à d'autres associations folkloriques du Congo.

<sup>2</sup> Il faut reconnaître que NDJOB I ne s'est fait enregistrer à l'U.N.T.C. comme une association des guérisseurs mais chaque guérisseur s'est enregistré à l'association des guérisseurs et se réclamant du rituel NDJOB I comme l'émanation de sa puissance de guérison.



En se faisant reconnaître comme une association des guérisseurs comme une danse folklorique, *Ndjobi* a évité d'attirer contre lui le « regard répressif » de l'Eglise catholique qui voyait en lui la manifestation de l'obscurantisme fétichiste africain. Sa double reconnaissance l'a épargné des expéditions punitives de Pascal ZOAKA. Il a attiré la sympathie des autorités publiques qui l'ont convié des fêtes nationales et l'estime de ces mêmes autorités car il contribuait à la politique sanitaire du pays en matière de revalorisation de la médecine traditionnelle.

En étant à la fois une association des guérisseurs et une danse folklorique, *Ndjobi* a su tirer d'affaires car il n'a plus subi la répression de l'Eglise Catholique, de Monseigneur ni de celui des pouvoirs publics.

Mais pourra - t- il faire face aux mouvements prophétiques installés à Etoumbi ? La réponse nous l'aurons dans les lignes qui suivent.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

### Section III: Ndjobi face aux Mouvements prophétiques implantés à Etoumbi.

Si l'évangélisation du Congo s'est effectuée au même moment que celle des autres pays africains, tel n'est pas le cas de ce que Jean François BAYART appelle « le prodigieux boom religieux en Afrique » Cette arrivée tardive des Mouvements prophétiques au Congo s'explique par l'idéologie marxiste, que le Congo avait adopté comme une théorie politique de salut. La religion, sous toutes ses formes, est incompatible avec l'idéologie marxiste. La religion a dit Marx « est l'opium du peuple »

Le déferlement actuel des sectes religieuses est imputable à l'essoufflement des « Eglises anciennes » : Le Catholicisme et le Protestantisme qui se sont faits distancer par les sectes syncrétiques. La raison de cette réussite est fort simple : ces sectes qui opèrent comme des mouvements prophétiques ont su, d'une part, adapter leurs discours aux vœux et aux attentes des Africains et elles ont introduit d'autre part la guérison au cœur de leur système. Ce que nous entendons par les sectes religieuses. « Ce sont des mouvements de libéralisation des groupuscules d'avant garde ou une église schismatique dès lors qu'ils sont « réprimés ou persécutés » par le pouvoir et tentent de s'opposer à cette répression et sont en situation de résistance réelle (1).

Les sectes religieuses actuelles se différencient de celles qui ont apparu en pleine exploitation coloniale dans la mesure où elles ne poursuivent pas un même objectif comme le fait remarquer Pascal MAKAMBILA : « Les sectes messianiques de la période coloniale, le *KIMBAGUISME* et le *MATSOUNISME* étaient des réponses directes à la colonisation. Elles avaient un caractère éminemment politique : protestation et lutte effrénée contre la colonisation sous le couvert de la religion. Les sectes religieuses d'aujourd'hui relèvent du prophétisme, c'est-à-dire qu'elles constituent sociologiquement des réponses à un certain état d'anomie qui provient de ce que les anciennes règles ne sont pas respectées. »(2)

Les sectes d'aujourd'hui inscrivent leur action dans la même logique que celles de Christianisme colonial et des sectes coloniales, celle de débarrasser les Africains de leur « obscurantisme fétichiste ». Mais ces sectes vont-elles réussir là où le Christianisme colonial et les sectes coloniales ont échoué ?

L'essoufflement du Christianisme officiel dans le monde en général et en Afrique en particulier a favorisé une prolifération des mouvements prophétiques.

<sup>1</sup> Jean Pierre Olivier DE SARDAN (1993) « Les cultes de possession au NIGER » in RELIGION ET MODERNITE POLITIQUE EN AFRIQUE NOIRE, Paris, KARTALA, P.193

<sup>2</sup> Pascal MAKAMBALA (1996) L'IMAGINAIRE DANS LA VIE SOCIALE DES KONGO LARI DE LA REPUBLIQUE DU CONGO DES ORIGINES A NOS JOURS, Thèse de Doctorat d'Etat es Lettres et Sciences humaines, BORDEAU, Université de BORDEAU, Septembre.

Mais leur arrivée au Congo a été très tardive. Ce retard s'explique par des raisons politiques car le Congo se réclamant, à l'époque, de l'idéologie marxiste craignait l'arrivée massive sur son sol des sectes afin d'éviter qu'elles déstabilisent le pouvoir central comme l'ont fait les mouvements messianiques de la période coloniale.

Trois ans après l'indépendance, le Congo s'est proclamé Etat socialiste. L'arrivée aux pouvoirs en 1963 des révolutionnaires a permis la nationalisation des Ecoles gérées par les religieux. La nationalisation des écoles gérées par les religieux a été le point d'encrage des conflits entre les Eglises chrétiennes et le pouvoir socialiste. Il faut attendre quatorze ans pour que les relations entre les communautés religieuses et le pouvoir marxiste se détériorent suite à l'assassinat en 1977 du Président Marien NGOUABI.

La mort du Président Marien NGOUABI a servi de détonateur à l'hostilité menée par les « marxistes » au pouvoir contre les sectes car selon les premières enquêtes sur la mort du Président Marien NGOUABI, il a été admis que le Commando que dirigeait l'ex-capitaine KIKADIDI avait bénéficié de l'aide tant matérielle que mystique de l'ancien chef d'Etat Alphonse MASSAMBA DEBAT qui était à la tête d'un "groupe de prieurs", ce qui jusqu'à ce jour n'a jamais été élucidé.

Pour mettre fin aux menées subversives des sectes religieuses qu'une série de mesures répressives a été prise : une loi a été votée par l'ancienne Assemblée Nationale Populaire qui stipulait en son article 7 ce qui suit : « Peut être interdit par décret l'exercice du culte qui n'a pas fait l'objet de la déclaration visée aux articles 3, 4, et 5 ci-dessus ou qui est exercé par une secte, une association ou un groupement religieux dont les buts réels, l'activité ou les agissements se sont relevés contraires à l'ordre publique ou à la moralité publique. » (1)

Pour systématiser la loi, un décret a été pris en Conseil des Ministres limitant le nombre d'associations religieuses à sept. (2) Les autres groupes religieux étant considérés comme, selon l'expression de Joseph TONDA, "Des religions hors la loi".

D'après une étude réalisée par l'Ecole Supérieure du Parti Congolais du Travail en 1989, on pu recenser plus de 322 sectes religieuses qui agissaient à l'encontre des dispositions légales.

La propagation de ces sectes religieuses préoccupait les autorités politico-administratives de l'époque qui voyaient des agissements de ces mouvements une source de remise en cause de l'autorité établie.

---

<sup>1</sup> Associations religieuses reconnues par le pouvoir ou l'Etat Congolais étaient Eglises catholique, protestante, Armée du Salut, Eglise du Christ sur la terre de Simon KIMBANGOU Terrikyo, Communauté Islamique du Congo et Mission prophétique LASSY Zéphirin

<sup>2</sup> Paulette YAMBO(1989) "Sectes ou Religion : le Dilemme" in HYDRO ECHOS N° 22 Décembre .p.28.

Ces sectes déstabilisaient en accaparant des adeptes qui oubliaient leurs devoirs professionnels, sociaux, familiaux; des sectes qui poussaient des pères et des mères d'enfants à abandonner le domicile conjugal pour aller camper des mois entiers dans la cours d'un soit disant prophète.

Ces sectes, en détournant des adeptes de leurs obligations professionnelles, familiales et républicaines, posent des actes anoniques contraires aux conventions sociales établies.

Cette propagation des sectes s'est déroulée d'abord à Brazzaville ensuite les sectes se sont progressivement implantées dans les diverses localités du Congo. Et enfin Etoumbi, comme une localité du Congo, a reçu sur son sol plusieurs Eglises indépendantes au sens où Eric DE ROSNY l'entend, c'est-à-dire « n'importe quel mouvement religieux organisé avec un nom distinct et des membres qui réclament le nom de Chrétiens et reconnaissent Jésus Christ comme Seigneur, soit que ce mouvement se soit séparé d'une Eglise missionnaire ou d'Eglise africaine déjà indépendante, soit qu'il ait été fondé en dehors de ces Eglises comme un type d'entité religieuse. » (1).

Etoumbi a reçu sept mouvements religieux qui ont en commun avec le « Christianisme colonial » la Bible, comme livre sacré de référence. Ces Eglises indépendantes se particularisent cependant du « Christianisme colonial » par l'introduction de la guérison comme moyen de résoudre ou de remédier aux maux dont les adeptes sont victimes.

L'introduction de la guérison dans la religion n'est pas une innovation en soi, surtout pas de nos nouveaux prophètes. Elle remonte avant Jésus Christ, mais a plus pris l'ampleur avec Jésus Christ qui guérissait à partir des prières. Mais, le Christianisme, tel qu'il a été pratiqué par les évangélistes occidentaux en Afrique, n'a pas inscrit la guérison dans son action.

Les prêtres européens avaient en venant en Afrique, pour mission essentielle de faciliter les tâches aux industriels et aux administrateurs coloniaux et d'amener les Africains à se détacher de leurs croyances magiques pour éviter qu'ils leur menent une concurrence meurtrière contre les envahisseurs: les Européens.

Les mouvements religieux actuels ont renoué avec la tradition: la guérison renouée par Jésus Christ (2). Les responsables des Eglises indépendantes reprochent aux anciens évangélistes notamment ceux des Eglises catholique et protestante de cacher un précieux message des Ecritures Saintes : La guérison. Elle est au centre des préoccupations des nouveaux prophètes.

---

<sup>1</sup> Eric DE ROSNY, op. cit. p.127.

<sup>2</sup> Il est, certes, vrai que la guérison à l'aide des prières a commencé avant Jésus Christ mais l'ampleur de la guérison miraculeuse a été initiée par Jésus Christ.

Elle a succédé à la contestation politique nous dit Marc Eric GRUENAIIS : « On observe qu'après les indépendances, ces Eglises ont été pour certaines récupérées par les élites locales et érigées en religion d'Etat. Vidées en principe de leur substance (qui était celle de la revendication politique) sur quelles bases s'appuient actuellement ces Eglises ? Elles se rallient en partie à la réflexion qui représente le thème de guérison. » (1) Joseph TONDA, abordant dans le même sens, paraît plus explicite que Marc Eric GRUENAIIS pour parler de cette mutation réalisée par les prophètes actuels ; mutation allant de la contestation politique à la guérison « La guérison semble s'installer au centre des discours pratiques de ces Eglises. Guérison dans son sens le plus large (des maux physiques moraux, matériels, sociaux) etc... » (2)

Le constat, fait par Joseph TONDA et Marc Eric GUENAIIS, est confirmé par les responsables des nouvelles Eglises. Pour le responsables de l'Eglise de *PENTECOTE*, d'inspiration protestante, « Ce n'est pas un jugement de valeur, dès leur arrivée, les prêtres et les pasteurs n'ont pas ouvert la Bible s'ils avaient ouvert la Bible très tôt, il ne devait pas avoir foisonnement de religions. Elles sont apparues à cause des Eglises catholiques et protestantes » L'absence de la guérison dans le Christianisme colonial paraît ici comme la raison fondamentale pour légitimer l'apparition voire la multiplication des mouvements religieux actuels.

Pour le responsable de *SAINTE ESPRIT*, d'obédience Kimbanguiste confirme ce que le responsable de l'Eglise de *PENTECOTE* a avancé, en disant : « Les prêtres et les pasteurs ont caché les secrets de la guérison ».

L'introduction de la guérison au centre du Christianisme marque le fossé entre le Christianisme pratiqué par les prêtres blancs et celui des prophètes africains. Les Eglises indépendantes, a écrit Eric DE ROSNY, « interpellent les vieilles Eglises comme les prophètes et les messies noirs l'ont fait en leur temps. Elles comblent des aspirations populaires légitimes que ces derniers n'honorent pas assez. Elles donnent au ministère de la guérison, à la prière de consolation et à l'interrogation de la Bible, une réponse que les Chrétiens ne trouvent pas souvent dans les paroisses ordinaires . »(3)

Parmi les responsables religieux que nous avons interrogé, ils représentent les différents mouvements religieux dont la classification faite par Eric DE ROSNY s'observe à Etoumbi Cette classification comprend d'abord, les Eglises monothéistes s'inspirant plus de l'Ancien Testament et de leur rejet radical du fétichisme ; ensuite les cultes synchrétiques qui font usage d'éléments

<sup>1</sup> Marc Eric GRUENAIIS (1989): « Les mouvements religieux sont-ils encore contestataires? » in GRASU, p. 57.

<sup>2</sup> Joseph TONDA (1989) « Les Mouvements prophétiques de la protestation politique à la guérison » in GRASU, p. 63.

<sup>3</sup> Eric de ROSNY op.cit. p. 141.

doctrinaux pris à la fois au Christianisme et aux religions traditionnelles, enfin les mouvements « néo-traditionaliste » qui tentent de revenir aux cultes ancestraux.

Parmi les mouvements synchrétiques implantés à Etoumbi *MAYELESSILI* a fait l'objet d'une recherche approfondie entreprise par Marc Eric GRUENAIIS qui le qualifie d'a-typique dans la mesure où c'est un mouvement n'ayant d'autres racines géographiques que le Congo alors que nombres des mouvements analogues sont originaires du Zaïre actuel Congo Démocratique ou encore des racines européennes ou nord américaines évidentes. De plus *MAYELESSILI*, là encore contrairement à d'autres mouvements religieux, ne se réclame pas d'une tradition chrétienne. L'originalité du mouvement est alors simplement marquée par l'évocation peu détaillée d'une expérience individuelle extraordinaire du fondateur. Dès lors, étant donné le contexte de ses débuts *MAYELESSILI* n'avait sans doute d'autre solution que de se donner une assise mythico-historique forme pour affirmer son identité et son originalité. *MAYELESSILI* vient du mot Téké Ayele : intelligence et Essili : fini signifie le dépassement de l'homme. Ce mouvement est animé par un prophète Jacques NGAMBO sans envergure nationale *MAYELESSILI* est plus un mouvement néo-traditionaliste qu'un mouvement synchrétique d'inspiration chrétienne.(1)

L'expansion du mouvement, contrairement à d'autres mouvements religieux, s'est effectuée de la région des Plateaux vers Brazzaville et de Brazzaville vers Etoumbi. Ce mouvement néo-traditionaliste est animé par une femme qui s'inspirait de la tradition Koukouya que de la bible : Nous pratiquons la guérison, nous dit la responsable de *MAYELESSILI*. « Les moyens pour pratiquer cette guérison sont simples, nous utilisons la bougie en faisant la prière tout en frottant sur le malade ». le recours à la prière dont elle fait allusion est erroné dans la mesure où la bible est absente dans ce qui constitue son arsenal de guérison. Elle fait plutôt des incantations qui sont propres aux mouvements néo-traditionalistes qu'aux prières, au sens chrétien du mot des mouvements synchrétiques

Les méthodes de guérison de ces mouvements religieux varient d'une communauté religieuse à une autre. Si chez *MAYELESSILI*, on utilise un accessoire important à l'Eglise pentecôtiste en revanche la prière suffit pour que le malade recouvre sa santé. A l'église SAINT ESPRIT la guérison s'obtient en faisant boire l'eau salée aux malades tout en priant.

La manière de guérir de ces nouvelles religions n'a rien de commun avec la manière de guérir de Jésus Christ qui sert de référence aux responsables de ces mouvements religieux, car Jésus Christ ne guérissait pas en associant la prière à des objets matériels.

<sup>1</sup> Marc Eric GRUENAIIS (1992) "AYELISSILI un mouvement religieux d'identité" in PROPHETES, PROPHETIES E MOUVEMENTS RELIGIEUX DANS LE CONGO CONTEMPORAIN, Paris, ORSTOM, p. 8

Il guérissait plutôt par la parole, par le verbe nous dit Mathieu : « Quand le soir fut venu, on amena à Jésus un grand nombre de personnes tourmentées par les mauvais esprits. Par la parole Jésus chassa ces esprits et il guérit aussi tous les malades. »<sup>(1)</sup> Il est, certes, vrai que la 'méthode de guérison par la parole initiée Jésus fut miraculeuse. Faut-il conclure que les méthodes des prophètes des sectes syncrétiques sont-elles miraculeuses ? Quand on sait que l'un des responsables de ces mouvements, s'étonne quand les malades recouvrent la santé. S'agit-il des pratiques mystiques de guérison que ces prophètes masquent en servant de la Bible comme une source d'inspiration de leur guérison pour persuader les malades ?

Pour répondre à cette question, nous avons interrogé le responsable de la secte Révélation d'ARES qui ne pratique pas la guérison. Il reconnaît que ces nouvelles Eglises n'ont rien de sérieux, il s'agit pour lui plus du mysticisme que d'un véritable guérison car, ajoute-t-il, ces guérisons n'ont de guérison que de nom pour la simple raison que les malades qu'ils prétendent guérir, retombent aussitôt ou ne sont pas totalement guéris, conclut-il.<sup>(2)</sup> Ces nouvelles Eglises, en s'inspirant à la fois de la Bible et des pratiques africaines pour guérir les malades, confirment ce que Eric DE ROSNY constate. « Les prophètes africains emploient les images et les thèmes bibliques pour traduire leur expérience mystique que leur comportement est peu conforme aux règles établies par les Eglises... »<sup>(3)</sup>

On peut donc dire que les prophètes africains se sont appropriés des Ecritures saintes pour faire accepter le mysticisme africain.

Le Catholicisme y compris le Protestantisme tentent aujourd'hui d'adapter leurs discours aux exigences du moment pour ne pas perdre leurs adeptes au profit des mouvements prophétiques.

Chez les catholiques, on parle du Renouveau charismatique où la transe n'est plus l'objet de suspicion des prêtres catholiques car la transe n'est plus uniquement indigène, elle devient aussi biblique. Au départ, elle était soupçonnée par les prêtres occidentaux comme la manifestation du mysticisme africain.

Chez les protestants, en revanche, on a introduit la guérison à l'aide des plantes dites révélées. Mais ces plantes dites révélées utilisées par les protestants pour guérir les malades ne diffèrent en rien de celles utilisées par les *Nganga* et les médecins traditionnels couramment appelés tradi-praticiens.

---

<sup>1</sup> Il est, certes, vrai que la guérison à l'aide des prières a commencé avant Jésus Christ mais ampleur de la guérison miraculeuse a été initiée par Jésus Christ.

<sup>2</sup> La Révélation D'ARES est animée par un universitaire titulaire d'une thèse en psychologie et plusieurs références académiques. Ses titres académiques lui font distinguer des responsables religieux qui n'ont qu'un niveau d'instruction ascendant entre le certificat d'étude primaire élémentaire et le brevet d'enseignement secondaire. Ils sont sans emploi et ils vivent des récompenses des malade qui constituent leurs revenus.

<sup>3</sup> Eric de ROSNY, op. cit. p. 124

On peut donc dire que le Christianisme, qui était venu en Afrique pour promouvoir les intérêts des métropoles occidentales en s'appuyant sur la Bible pour faire passer le message conquérant de la culture occidentale, se dévoile en acceptant les réalités africaines comme des données qui contribuent à l'universalité des cultures.

Les mouvements prophétiques ne se contentent pas seulement de soigner des malades mais aussi ils mènent des expéditions destructives contre d'autres formes d'association magico-religieuses : « On s'est entendu avec d'autres frères pour détruire les idoles et les associations sataniques »; nous dit le responsable de la Mission du *CEDRE* du prophète WILLIAM.

Le jugement que porte les chefs des nouvelles Eglises contre les autres formes d'associations qui ne font pas recours à la Bible rejoint celui porté par les mouvements messianiques de la période coloniale qui ont aussi mené des actions punitives contre les cultes africains et les pratiques dites fétichistes en les taxant de sataniques. Ce jugement de valeur et cette ferveur destructive des mouvements syncrétiques n'ont pas varié, mieux encore ils se sont radicalisés. Les propos que tiennent les différents responsables de ces mouvements, prouvent à suffisance ce constat. Concernant le cas précis de *Ndjobi*, il convient de noter que pour le responsable de l'Eglise pentecôtiste « *Ndjobi*, est une secte de Satan qui cherche la mort des gens ». Son confrère de l'Eglise *SAINTE ESPRIT* paraît plus virulent à l'égard de *Ndjobi* en nous montrant les ossements d'un crâne humain pris dans le sanctuaire de *Ndjobi*.

Pour expliquer ses gestes il tient ces propos : « *Ndjobi* est une association de malfaiteurs, des bandits et des criminels parce qu'il y a ceux qui sachant faire la pratique sorcière du *Mwandza* et celle de *Ombandzi* se sont retrouvés comme membres de *Ndjobi* dans la seule intention de venir riches en se servant des stratagèmes maléfiques, celles qui favorisent le recours aux pratiques de la sorcellerie en attaquant mystiquement des personnes que l'on veut voir être membre de *Ndjobi*. Cette adhésion n'est pas gratuite, elle nécessite des exorbitantes sommes d'argent. Cette manière de faire, renchérit le responsable de *SAINTE ESPRIT*, nous a incité d'aller détruire les deux sanctuaires de *Ndjobi* ici à Etoumbi, ce qui nous a permis de ramener ces ossements. Nous l'avons fait, c'est pour décourager les responsables de *Ndjobi* afin qu'ils ne fassent pas ce qu'ils ont l'habitude de faire ».

A la question de savoir si cette manière de faire favorise-t-elle réellement la disparition de *Ndjobi*, la responsable de *MAYELESSILI* avoue que le culte, par la perte des objets sacrés qui sont les ossements humains, finira par disparaître. Cependant, le chef de l'Eglise *SAINTE ESPRIT*, pense que « *Ndjobi* ne disparaîtra pas dans la mesure où les responsables de *Ndjobi* continuent à soigner les malades victimes du *Ndjobi* dans la clandestinité ». Les propos tenus par le responsable de *SAINTE ESPRIT* s'inscrivent dans les stratégies de survie que *Ndjobi* a toujours mises en place pour faire face aux différentes tentatives de destruction dont il est souvent victime.



*Ndjobi* a toujours mises en place pour faire face aux différentes tentatives de destruction dont il est souvent victime.

En détruisant les sanctuaires de *Ndjobi*, les nouvelles Eglises cherchent à discréditer le culte aux yeux des populations pour que ces dernières ne se confient plus à *Ndjobi*; c'est ce que le responsable de *SAINTE ESPRIT* confirme ces termes : « En agissant ainsi, nous portons des coups durs contre la secte afin que les malades ne partent plus perdre leur argent chez les responsables de *Ndjobi*. »

Trois ans après leur arrivée les rivalités entre et les nouvelles Eglises se sont atténuées pour la simple raison que les responsables de ces Eglises sont sous le coup de la loi, c'est le cas de la responsable de *MAYELESSILI* qui a été poursuivie pour dénonciations calomnieuses, blessures et coups volontaires. En accusant les responsables des nouvelles Eglises, les membres de *Ndjobi* au nom de la liberté d'association veulent se faire accepter comme une association qui a les mêmes droits et devoirs que les autres formes d'associations.

La crainte des représailles judiciaires fait dire au responsable de *SAINTE ESPRIT* ce qui suit : « Au nom de la Démocratie, nous ne menons plus des expéditions destructives contre *Ndjobi*, car les membres de *Ndjobi* ont le droit de s'associer comme le reconnaît la constitution. Ce que nous devons faire, c'est de moraliser les gens afin qu'ils n'agissent pas comme ils le font maintenant. » Ce raisonnement du responsable de *SAINTE ESPRIT* est étonnant à plus d'un titre dans la mesure où il légitimait les expéditions destructives contre *Ndjobi* que son mouvement entreprenait. Cette attitude pacifique affichée par ce chef religieux se comprend parce que l'Etat monolithique qui appuyait les initiatives des mouvements religieux contre *Ndjobi* a été remplacé à un Etat dit de droit qui garantit la liberté d'associations.

En définitive la lutte entre les mouvements prophétiques installés à Etoumbi et *Ndjobi* a été rude. Faute d'avoir un soutien de l'Etat comme l'ont bénéficié les prêtres catholiques à l'époque coloniale et Pascal ZOAKA, pendant la période post-indépendante du Congo, qui, de connivence avec l'administration coloniale et post-coloniale, ont fait arrêter les responsables de *Ndjobi*. Cette flexibilité de l'Etat s'explique par l'instauration de l'Etat de droit qui met au même point d'égalité toutes formes d'associations.

## CONCLUSION:

Au terme de cette étude : *LES CULTES AFRICAINS FACE AUX POUVOIRS POLITICO-ADMINISTRATIFS ET RELIGIEUX: LE CAS DU CULTES NDJOBI A ETOUMBI (CUVETTE OUEST ) EN REPUBLIQUE DU CONGO* nous a permis de comprendre le harcèlement que sont victimes les cultes néo-traditionalistes. *Ndjobi*, qui a souffert de cette croisade punitive menée depuis la colonisation de manière concertée entre le Christianisme colonial, les mouvements religieux africains de la période coloniale et l'administration coloniale, a su s'en sortir à cette époque coloniale en déjouant l'administration coloniale. Il a non seulement su intégrer le syncrétisme à son sein il s'est également identifié à la réalité coloniale en se faisant appeler par le nom des leaders politiques européens: le cas du *Ndjobi Le Ngol* que nous avons évoqué plus haut confirme le bien fondé de notre analyse. En réalité cette appellation qui semblait honorer la grandeur du Général DE GAULLE avait pour mission principale de permettre aux responsables du *Ndjobi* de mettre leur culte à l'abri des soupçons des administrateurs coloniaux. En effet, ces derniers au nom de la mission civilisatrice et au nom de la mission salvatrice du christianisme (il fallait sauver les Africains des mains de Satan) évitaient que les églises noires entrent en compétition avec les Eglises révélées, seules détentrices de la vérité.

Malgré les subterfuges du *Ndjobi* pendant la période coloniale, il n'a pas échappé à l'autorité post-coloniale qui, en succédant au pouvoir colonial, a gardé, du fait de l'acculturation, la même attitude à l'égard des cultes africains; c'est-à-dire la répression systématique contre *Ndjobi*. Si le pouvoir colonial s'opposait à l'obscurantisme fétichiste africain pour imposer la logique occidentale aux peuples colonisés. Comment peut-on expliquer, alors, l'attitude de l'Etat post-colonial à l'égard des cultes africains, quand on sait que ces Etats sont dirigés par les Africains ? Le triomphe de la logique occidentale en Afrique ne s'est pas arrêté avec le départ mais il se perpétue car les Européens en partant n'ont pas amené leur logique qui est appliquée à la lettre par ceux là même qui voulaient leur départ: les dirigeants africains.

Bien que malmené par les différents pouvoirs depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours *Ndjobi* a su résister aux différentes tentatives de destruction menées contre lui par la logique occidentale.

L'inefficacité des différents pouvoirs a endigué la dégénérescence des valeurs morales occasionnées par l'implantation des valeurs de la civilisation occidentale en Afrique est à l'origine de la recrudescence des cultes néo-traditionalistes que connaît l'Afrique.

*Ndjobi* comme culte néo-traditionaliste a survécu aux diverses attaques menées contre lui par les pouvoirs importés. C'est parce qu'il a su apporter une réponse païenne, selon l'expression de LANTERNARI, aux nouveaux besoins de

protection et de sécurité à l'égard des quels les pouvoirs envahisseurs se sont révélés inopérants, qu'il a survécu.

En définitive, nous dirons comme Achille MBEMBE que les pouvoirs politico-administratifs et religieux ne pourront jamais s'édifier en Afrique noire sur les ruines des imaginaires ancestraux. Il sont obligés de cohabiter avec ceux-ci pour le bonheur des peuples africains.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## **BIBLIOGRAPHIE** <sup>(1)</sup>

ALIHANGA ( Martin )

1976 STRUCTURES COMMUNAUTAIRES TRADITIONNELLES ET  
PERSPECTIVES COOPERATIVES DANS LA SOCIETE  
ALTOGOVEENNE ( GABON ),  
Rome, Université Pontificale Grégorienne, p. 626

ANDERSON ( Efraim )

1953 CONTRIBUTION A L'ETHNOLOGIE DES KUTA,  
Suède, Almqvist et Wiksell, Bokreske, UPSALA p.364

BACHELARD ( Gaston )

1996 LA FORMATION DE L'ESPRIT SCIENTIFIQUE,  
Paris, P.U.F, 6<sup>ème</sup> Edition, p.225

BALANDIER ( Georges )

1971 SOCIOLOGIE ACTUELLE DE L'AFRIQUE NOIRE,  
Paris, P.U.F, 4<sup>ème</sup> Edition, p.532

BALANDIER ( Georges )

1982 LA VIE QUOTIDIENNE AU ROYAUME KONGO DU XV AU  
XVIII e SIECLE,  
Paris, Hachette, p. p. 221-247

BALANDIER ( Georges )

1986 SENS ET PUISSANCE,  
Paris, P.U.F, 3<sup>ème</sup> Edition, p. 334

BAYART ( Jean François )

1993 " Les Eglises Chrétiennes et la politique du ventre " in RELIGION  
ET MODERNITE AFRIQUE NOIRE,  
Paris, Kartala, p.p.129-160.

BERNAULT ( Florence )

1996 DEMOCRATIES AMBIGUES EN AFRIQUE CENTRALE,  
Paris, Kartala, p. p. 181-195

---

<sup>1</sup> Les références de certains ouvrages de cette bibliographie sont incomplètes parce que les bibliothèques, où nous avons consulté ces ouvrages, ont été pillées lors des guerres civiles que le Congo a connues. Ce qui ne nous pas permis de mentionner toutes les références pour certains ouvrages.

**BONNAFE** (Pierre)

1977 "Une classe d'âge : La Jeunesse du Mouvement National de la Révolution (J.M.N.R.) de la République populaire du Congo-Brazzaville"  
CEA 8,31, p.p 327-366

**BOQUET** (Armand)

1967 FETICHEURS ET MEDECINE TRADITIONNELLE DU CONGO - BRAZZAVILLE,  
Paris, ORSTOM, p. 282

**BOURDIEU** (Pierre) et **BOURRICAUD** (François)

1994 DICTIONNAIRE CRITIQUE DE LA SOCIOLOGIE,  
Paris, P.U.F, 4<sup>ème</sup> Edition, P. 741

**BOURDIEU** (Pierre)

1982 "Rites d'institutions" in LES ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES  
Paris, Minit, P.P 58-64

**BUAKASA TULU NKIA MPASU**

1980 L'IMPENSE DU DISCOURS,  
Kinshasa, Faculté de Théologie, 2<sup>ème</sup> Edition, p.p. 139-307

**CAILLOIS** (Roger)

1997 L'HOMME ET LE SACRE,  
Paris, Gallimard, P. 243

**COQUERY VIDROVITCH** (Catherine)

1978 LE CONGO AUX TEMPS DES GRANDES COMPAGNIES CONCESSIONNAIRES 1898-1930,  
Paris, Mouton

**DE ROSNY** (Eric)

1992 L'AFRIQUE DES GUERISONS,  
Paris, Kartala, p. 219.

**DE SARDAN** (Jean Pierre Olivier)

1993 "les cultes de possession au NIGER" in RELIGION ET MODERNITE EN AFRIQUE NOIRE,  
Paris, Kartala.

DESJEUX ( Dominique )

1980 " Le Congo est-il situationniste ? Vingt ans d'Histoire politique de la classe dirigeante congolaise " in LE MOIS EN AFRIQUE, p.p. 16-40

DEVAUGE ( Roland )

1977 L'ONCÉE, LE NDOKI ET L'ENTREPRENEUR,  
Paris, ORSTOM, p.p. 124-155

DOZON ( Jean Pierre )

1995 LA CAUSE DES PROPHETES,  
Paris, Seuil, p. 273

DOZON ( Jean Pierre )

1988 " Les Mouvements politico- religion " in GRAND ATLAS DES RELIGIONS,  
Paris, Encyclopédie Universalis, p.p. 142-143

DUPRE ( Georges )

1981 UN ORDRE ET SA DESTRUCTION,  
Paris, ORSTOM, p.p. 353-381

DURKHEIM ( Emile )

1982 LES FORMES ELEMENTAIRES DE LA VIE RELIGIEUSE,  
Paris, P.U.F, 4<sup>ème</sup> Edition,

ELIADE ( Mircea )

1965 LE SACRE ET LE PROFANE,  
Paris, Gallimard, p.285

ELIADE ( Mircea )

1979 IMAGES ET SYMBOLES,  
Paris, Perrin, p. 232

FAVRET SAADA ( Jeanne )

1977 LES MOTS, LA MORT, LES SORTS,  
Paris, Gallimard, p. 320

FREUD ( Sigmund )

1965 TOTEM ET TABOU,  
Paris, Payot, p.241

GAZENEUVE ( Jean )

1985 ET SI PLUS RIEN N'ETAIT SACRE,  
Paris, Perrin, p.232

GESCHIERE ( Peter )

1995 SORCELLERIE ET POLITIQUE EN AFRIQUE,  
Paris, Kartala, p.286

GEORGY ( Guy )

1992 LE PETIT SOLDAT DE L'EMPIRE,  
Paris, Flammarion, p.p. 184-186

GHIGLIONE ( R ) ET MATALON ( B )

1977 LES ENQUETES SOCIOLOGIQUES THEORIES ET  
PRATIQUE,  
Paris, Armand Colin, p.301

GLASS ( Justine )

1972 LA SORCELLERIE,  
Paris, Payot, p.237

GRAWITZ ( Madeleine )

1996 METHODES DES SCIENCES SOCIALES,  
Paris, Dalloz, 10<sup>ème</sup> Edition, p.791

HECKTSWEILLER ( P ), DOUMENGE ( C ), MOKOKO IKONGA ( J ) .

1991 PARC NATIONAL D'ODZALA,  
U.I.C.N., Gland - Suisse et Cambridge Royaume Uni, p.334

KIMBEBO ( Dominique )

1964 FETICHISME ET CROYANCE DE L'AU DELA CHEZ LES  
BACONGO DU CONGO - BRAZZAVILLE,  
Thèse de Doctorat 3<sup>e</sup> Cycle ès Lettres et Sciences Humaines, Rome, Saint  
Apôtre.

ITOUS IBARA OSSOUA

1993 " Foudrologie " in LA FOUDRE, N° 03 Avril - Mai, p.3

LANTERNARI

1961 " Synchrétisme, messianisme, néo-traditionalisme " in ARCHIVES  
DES SOCIOLOGIE DES RELIGIONS N°9

LARGUIER ( Jean )

1967 " Le juge et le sorcier " in LA SEMAINE JURIDIQUE, Février 2055.

LEVI - STRAUSS ( Claude )

1974 ANTHROPOLOGIE STRUCTURALE,  
Paris, Plon, p.p. 191-266

MAKAMBILA ( Pascal )

1996 L'IMAGINAIRE DANS LA VIE SOCIALE DES KONGO - LARI  
DE LA REPUBLIQUE DU CONGO DES ORIGINES A NOS JOURS,  
Thèse de Doctorat d'Etat ès Lettres et Sciences Humaines, Bordeaux,  
Université de Bordeaux, p964

MANCKASA ( Côte )

1995 LA DEBACLE DE L'ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE  
FRANCAISE, Brazzaville, P.U.C. , p.55

MAUSS ( Marcel )

1977 SOCIOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE,  
Paris, P.U.F, 7<sup>ème</sup> Edition, p. 475

MAZENOT ( Georges )

1971 LA LIKOUALA - MOSSAKA,  
Paris, Mouton, p.454

MBEMBE ( Achille )

1988 AFRIQUES INDOCINES,  
Paris, Kartala, p.219.

NGAKENI ( Prosper )

1985 PROBLEMES ACTUELS D'EDUCATION EN REPUBLIQUE  
POPULAIRE DU CONGO,  
R.D.A, KUVUVOU, Edition Bantou, p.p.25-38

NGANDU NKASHAMA ( Pius )

1990 EGLISES NOUVELLES ET MOUVEMENTS RELIGIEUX,  
Paris, l'Harmattan, p.257



OBENGA ( Théophile )

1973 LA CUVETTE CONGOLAISE,  
Paris, Présence Africaine, p.197.

OLLANDET ( Jérôme )

1980 LES CONTACTS TEKE MBOSI,  
Thèse de Doctorat 3<sup>ème</sup> Cycle ès Lettres et Sciences Humaines, Université  
de Bordeaux, 2 volumes.

PIAULT ( Colette ) et SAJOS SAGHY

1975 " Les confessions diaboliques " in PROPHETISME ET  
THERAPEUTIQUE, Paris, Hermann, p.p.121-143.

POUILLON ( Jean )

1974 FETICHES SANS FETICHISME,  
Paris, Maspero, p.345

RAPONDA WALKER ( André ) et SILLANS ( Roger )

1962 RITES ET CROYANCES DES PEUPLES DU GABON,  
Paris, Présence Africaine, p.377

REUKIN ( Monseigneur )

1920 " Discours prononcé lors du départ des prêtres belges pour le Congo  
- belge " ,p 2

SERVIER ( Jean )

1993 LA MAGIE,  
Paris, PUF, p.125.

THINES ( Georges ) et LEMPEREUR ( Agnès )

1975 DICTIONNAIRE GENERAL DES SCIENCES HUMAINES,  
Paris, Editions Universitaires.

THOMAS ( LV ) et LUNEAU ( R )

1981 LES RELIGIONS D'AFRIQUE NOIRE,  
Paris, STOCK PLUS, p.282

TONDA ( Joseph )

1988 " Marx et l'ombre des fétiches " in POLITIQUE AFRICAINE,  
Paris, Kartala, N° 31 Octobre, p.p.73-87

TONDA ( Joseph )

1989 " Les Mouvements religieux prophétiques de la protestation politique à la guérison " in CAHIER GRASU N° 2 Février, p.p.60-65

TONDA ( Joseph )

1990 " Pouvoir de guérison, guérison et pouvoir dans les Eglises « hors la loi » " in LE CONGO AUJOURD'HUI: FIGURES DU CHANGEMENT SOCIAL, Brazzaville, p.p.23-40

TONDA ( Joseph )

1992 " Christianisme et Guérison dans le champ de pouvoirs " in PROPHETES, PROPHETIES ET MOUVEMENTS RELIGIEUX DANS LE CONGO CONTEMPORAIN, Paris, ORSTOM, p.p.73-110

WEBER ( Max )

1950 LE SAVANT ET LE POLITIQUE,  
Paris, Plon, p.205.

YAMBO ( Paulette )

1989 " Sectes ou Religion: le Dilemme " in HYDRO ECHOS N° 22  
Décembre, p.28.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## **TABLE DES MATIERES**

PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE	2
--------------------------	---

### **Première Partie**

LES FORCES EN PRESENCE AVANT ET PENDANT LA COLONISATION.

<b>Chapitre I</b> : LES COMMUNAUTES ETHNIQUES, LES CULTES TRADITIONNELS DITS FETICHISTES ET LES PRATIQUES DE LA SORCELLERIE	16
Section I : Les communautés ethniques	16
Section II: Les cultes traditionnels dits fétichistes et les pratiques de sorcellerie	20
Sous-section I : Les cultes traditionnels dits fétichistes	22
Sous-section II :Les pratiques de sorcellerie	25
<b>Chapitre II</b> : L'INTRODUCTION DE L'ECONOMIE DE TRAITE ET L'ENTREE DE NDJOBI A ETOUMBI.	33
Section I : L'introduction de l'économie de traite à Etoumbi	33
Section II: L'entrée de Ndjobi à Etoumbi	36

### **Deuxième Partie**

NDJOBI FACE A L'ADMINISTRATION COLONIALE, POST-COLONIALE ET AU CHRISTIANISME PENDANT ET APRES LA COLONISATION

<b>Chapitre I</b> : NDJOBI FACE AUX TRAVAILLEURS D'ETOUMBI ET LES PREMIERES DENONCIATIONS A ETOUMBI	44
Section I : Ndjobi face aux travailleurs à Etoumbi	44
Section II: Les premières dénonciations de Ndjobi par le clergé catholique	48
Section III: Les dénonciations de Ndjobi par Pascal ZOAKA dit Monseigneur	51
<b>Chapitre II</b> : NDJOBI SOUS LE POUVOIR POST-COLONIALE	54
Section I : Ndjobi sous le premier régime politique Congolais	54
Section II: Ndjobi sous la période dite révolutionnaire et sous la gestion du Parti unique.	56
Section III: Ndjobi face aux mouvements prophétiques installés à Etoumbi	62
CONCLUSION	70
BIBLIOGRAPHIE	72

## ERRATA

Pages	Lignes	A lire	Au lieu de
27	25	S'il est admis...	Il est admis...
29	22	Au tout...	Autour...
31	31	Des plus problématiques...	Des problematiques...
36	11	A Ndjobi pour régler leurs démêlés ?...	A Ndjobi ? Pour régler leurs démêlés...
40	19	Qui se réfèraient aux traits...	Qui réfèraient aux traits...
45	37	Etoumbi...	Estourbi...
75	23	KIMBEMBO...	KIMBEBO...

